



Le CESER de A à Z

Mandature 2018 - 2023
Tome 1

Retrouvez l'intégralité
des publications du CESER
en scannant le

QR
CODE



TABLE DES MATIÈRES

A	Aidants p 12	M	Métaux rares p 52
	Alerte p 13		Migrations p 53
	Alimentation p 13		Mobilité p 54
	Apprentissage p 14	N	Nœud ferroviaire lyonnais p 56
B	Biomasse p 16		Numérique p 57
	Boussole p 16	O	Observatoire p 60
	Contrat de plan État-Région p 18		Orientation p 61
C	Corps intermédiaires p 19		Parité p 64
	Covid-19 p 20	P	Partenariat avec les CDD p 65
	Cybersécurité p 21		Pratiques culturelles et sportives p 66
	Déchets p 24		Proximité p 67
D	Démocratie p 25	Q	Qualité de l'air p 70
	Développement économique p 26		Reconnaissance p 72
	Dialogue p 26	R	Région p 73
	Eau p 28		Réussir p 74
	Enseignement supérieur p 29	S	Santé p 76
E	Environnement-Énergie p 30		Schéma p 77
	Équité des territoires p 30	T	Territoires p 80
	Évaluation p 31		Transport p 81
	Experts p 32		Travail p 82
	Finances p 34	U	Utilité p 84
F	Fonds européens p 35		Ville p 86
	Formation p 36	V	Violences scolaires p 87
G	Gouvernance p 38		Vœux p 88
H	Hydrogène p 40	W	Web p 90
	Industrie p 42	X	XXI ^e siècle p 92
I	International p 43	Y	Yeux p 94
J	Jeunesse p 46	Z	Zoom p 96
K	Kiosque p 48		
L	Liaisons Lyon-Saint-Etienne p 50		

Les mots que vous retrouverez en **bleu*** dans les textes sont développés dans cet abécédaire

POINT D'ÉTAPE MI-MANDAT 2018-2020

Édito du Président

Pour le président du Conseil économique, social et environnemental d'Auvergne-Rhône-Alpes (CESER), la crise sanitaire, économique et sociale nous oblige tous ensemble à envisager une société nouvelle au cœur des territoires. « Ambition 2023 » est le cap fixé par le CESER pour restaurer la confiance, accompagner les mutations et renforcer sa présence en région au plus près des réalités économiques, sociales et environnementales.
Ses maîtres mots : solidarité et proximité.

Antoine Quadrini, la mi-mandature a été ponctuée par une crise sanitaire exceptionnelle liée à la Covid-19. Quelles leçons en tirez-vous un peu plus d'un an après son apparition ?

L'année 2020 a en effet été marquée par une pandémie mondiale ainsi qu'une crise économique et sociale sans précédent. Au cours de cette période, le CESER a su faire preuve à la fois de réactivité, d'agilité, de souplesse et de détermination pour se réinventer et dans le même temps adapter ses méthodes de travail et son fonctionnement.

Finalement cette crise a agi comme un révélateur des problèmes préexistants dans nos sociétés, un accélérateur de certaines mutations. Plus que jamais le CESER aura à éclairer, à accompagner les transitions nécessaires, inévitables, pour faire face aux défis économiques, sociaux, culturels, environnementaux des prochains mois dans notre région.

J'ajouterai que cette crise a également mis en lumière la nécessité d'écouter et de prendre en compte l'action des corps intermédiaires. Par leur connaissance des réalités du terrain, leur rôle d'anticipation et leur capacité à faire passer des messages au plus près des besoins et attentes du territoire, ils ont montré que leur place était essentielle. Jamais en effet le pays n'a eu autant besoin des corps intermédiaires pour assurer le lien, informer et restaurer la confiance.

Concrètement, cette crise a été l'occasion pour le CESER de mettre en place un observatoire susceptible d'analyser la manière dont nos concitoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes vivent cette situation

exceptionnelle, au niveau des villes et des villages, dans les entreprises et les associations. À la lecture de plus de 4 000 réponses, il ressort une grande inquiétude, une profonde angoisse. Nous devons donc tirer les leçons de cette période très difficile. Il nous faut mieux anticiper ce type de phénomène et le CESER a fait et fera des propositions en ce sens.

Pouvez-vous rappeler la mission et l'ambition du CESER depuis le début de la mandature ?

Le CESER remplit une mission de conseil auprès des instances politiques en étroite connexion avec les citoyens. Il a également pour mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques. C'est une assemblée vivante ancrée au cœur des territoires et de ses initiatives, une institution éminemment utile, apolitique et représentative. Sa capacité d'apporter une vision experte permet de prendre de la hauteur, du recul, de dissocier le temps de la réflexion de celui de la décision et plus encore de celui de l'action !

C'est aussi une institution qui rassemble : on le voit avec la grande diversité et la représentativité de ses membres issus de différentes organisations. Au fond, à l'instar d'un conseil des sages, l'expérience professionnelle, associative ou d'usage de ses membres leur permet de jouer un rôle précieux de conseil, d'alerte et de prospective pour servir au mieux la collectivité. On peut ici parler d'un lieu de démocratie apaisée dont le fonctionnement est basé sur l'échange, le dialogue et le partage.

C'est également une institution qui place la représentativité et la collégialité au cœur de sa gouvernance avec une large place laissée aux conseillères et conseillers dans l'accompagnement de la décision.

« Jamais nous n'avons eu autant besoin des corps intermédiaires »



Antoine Quadrini

3 ans de mandature : c'est l'occasion de faire un point d'étape sur ce qui a été réalisé dans différents domaines. Quel bilan faites-vous de l'apport du CESER aux politiques régionales ?

Dans la première partie de la mandature, plus de 50 travaux ont été menés sur des sujets riches et variés qui touchent à la vie des territoires et des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes : contributions, avis, notes, actes de colloque... À ce titre, le CESER peut se voir comme un outil de veille mais aussi un baromètre social. Il est à la fois laboratoire d'idées et lanceur d'alerte ! Il a vu se développer son rôle de sentinelle sur des sujets d'intérêt régional et en lien avec l'actualité comme par exemple la question des métaux rares, la cybersécurité, les violences scolaires et bien sûr la Covid-19. On remarque désormais une visibilité accrue de l'institution et de ses travaux grâce à une présence renforcée des conseillers partout en région : les vice-présidents désignés au cœur de chaque territoire, les conseillers qui représentent le CESER dans des organismes extérieurs ainsi que notre présence régulière aux événements qui font la vie de la région...

UNE PRÉSENCE ACCRUE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Aujourd'hui, la communication du CESER est davantage tournée vers l'extérieur avec la modernisation de son site internet, son investissement sur les réseaux sociaux, une nouvelle identité visuelle, la création de vidéos, de podcasts... Et puis, nous avons voulu marquer la mi-mandature avec la publication de cet abécédaire qui explique très clairement les enjeux, les missions et la nature des travaux du CESER. Ce document illustre la réflexion et les choix de notre institution. Il est aussi l'occasion de se tourner vers l'avenir, de nous projeter sur les 3 prochaines années : ce que sera notre « Ambition 2023 »...

Justement, quels contours prendra ce nouveau cap qui doit guider la seconde partie de la mandature ?

Nos deux axes forts sont la solidarité et la proximité, avec notamment la représentativité des vice-présidents délégués aux territoires ou l'organisation des rencontres territoriales. Fort des éléments mis en place lors de la première partie de la mandature, le cap pour 2023 sera de montrer encore plus l'utilité et la pertinence de nos travaux. Toute notre énergie devra être mise en œuvre pour renforcer toujours plus notre lisibilité et notre présence « au cœur des territoires » de la région. L'objectif à atteindre étant que les travaux, les préconisations du CESER soient

systématiquement pris en compte par l'ensemble des acteurs régionaux afin de servir au mieux l'ensemble de nos concitoyens.

Pour cela, il faudra poursuivre inlassablement la pédagogie mise en œuvre : à quoi sert le CESER, au delà de son rôle consultatif ? Je crois qu'il faut le voir comme un relais de confiance jouant pleinement son rôle d'anticipation à court et moyen termes.

Réelle force de propositions, le CESER est le lieu de l'expression de la société civile organisée, le lieu de la construction collective d'une pensée partagée. La diversité de sa composition fait sa richesse. Écoute et respect mutuels forment son ADN. Dans les territoires, ses membres sont idéalement positionnés pour écouter, relayer, formuler les attentes et besoins des citoyens. Notre vœu, pour ces prochaines années, est que le plus grand nombre d'acteurs locaux puissent utiliser nos analyses détaillées et nos préconisations pour faire avancer le débat public.

Notre institution porte une vision prospective de la société civile dans son ensemble et des grands enjeux d'aujourd'hui grâce à une forte connexion avec les réalités économiques, sociales, environnementales propres à notre territoire. En définitive, la catastrophe sanitaire que nous vivons révèle les nombreuses vulnérabilités auxquelles nous sommes confrontés. Nous devons être capables de changer d'état d'esprit pour imaginer un autre modèle de société dans un souci constant de l'intérêt régional. Nous aurons besoin pour cela de continuer à travailler tous ensemble à l'échelle des territoires.

C'est le message de cet abécédaire.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Antoine Quadrini
Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

UNE INSTANCE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Lieu unique de débats de connaissances et d'idées, le Conseil économique, social et environnemental régional reflète la réalité économique, sociale et environnementale de la région. Sa composition traduit la diversité des origines et des parcours.

QUEL EST SON RÔLE ?

Le CESER est la 2^e institution régionale. C'est l'assemblée consultative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ses avis et contributions, il concourt à l'administration de la Région.

Le CESER établit des diagnostics au plus proche des territoires et de ceux qui y vivent. C'est une institution ancrée dans le réel, au contact direct de ses partenaires, proche des problématiques quotidiennes des habitants de la région.

Le CESER est à la fois veilleur mais aussi baromètre social, laboratoire d'idées et lanceur d'alerte, rassembleur et fédérateur de toutes les forces vives régionales...

C'est une assemblée vivante, ancrée au cœur des territoires. Acteur essentiel de la démocratie, il est porteur d'une ambition pour la région.



CHIFFRES-CLÉS

121 ORGANISATIONS

émanant de la société civile organisée réparties en 4 collèges

190 MEMBRES

nommés pour un mandat de 6 ans

200 EXPERTS

auditionnés par an

20 AVIS ET CONTRIBUTIONS / AN

votés en assemblée plénière

4 RENCONTRES TERRITORIALES

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le Conseil économique, social et environnemental régional émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines) et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou autres thèmes sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER a pour mission principale d'informer et d'éclairer l'exécutif du Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales. Dans le cadre de la loi NOTRe, il conduit également une mission d'évaluation des politiques publiques.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de diversité, d'écoute, d'échange et de respect de l'autre. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

Le CESER, société civile organisée, a également une mission de représentation dans des organismes extérieurs.

Ainsi, il participe à l'activité de nombreux organismes ou associations de la région en déléguant des représentants permanents dans des commissions mixtes, des conseils d'administration ou d'autres organisations équivalentes.

TROIS TYPES DE RAPPORTS SONT PRODUITS PAR L'INSTITUTION :

LES AVIS OBLIGATOIRES

Répondant à la volonté du législateur, le CESER se prononce sur le budget ou les schémas directeurs des politiques régionales. Le CESER dispose de 12 jours pour étudier les rapports et faire part de ses appréciations.

LES AVIS SIMPLES

Ils répondent à une saisine du Président du Conseil régional qui sollicite l'expertise du CESER sur un sujet à caractère économique, social ou environnemental. La date de remise du rapport est fixée entre le Président du Conseil régional et le Président du CESER.

LES CONTRIBUTIONS

Le CESER peut s'autosaisir sur des thématiques d'intérêt régional particulières. Les conseillers du CESER en fixent l'échéance.

LES 190 MEMBRES SONT RÉPARTIS EN 4 COLLÈGES

COLLÈGE 1

ENTREPRISES
ET ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES
NON SALARIÉES

38 organisations
61 conseillers

COLLÈGE 2

ORGANISATIONS
SYNDICALES
DE SALARIÉS

8 organisations
61 conseillers

COLLÈGE 3

ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS

75 organisations
61 conseillers

COLLÈGE 4

PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES

Choisies par le Préfet
de Région | 7 conseillers

LA GOUVERNANCE

► LE PRÉSIDENT

Antoine Quadrini préside le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Auvergne-Rhône-Alpes depuis le 11 janvier 2018. Il est membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2003 (CESER Rhône-Alpes avant la fusion en 2016), il a été successivement Président de commission en 2007, 2^e vice-président en 2010 et 1^{er} vice-président en 2013.

► LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions à 35 vice-présidents. Certains vont le représenter, l'accompagner, assurer le suivi par une approche transversale des territoires ou des relations avec les services de l'État en région. D'autres sont présidents de commissions, de groupes de travail ou de sections.

► LE COMOP

Le comité opérationnel assiste le président du CESER, qui le consulte notamment sur l'organisation des travaux, la préparation des séances plénières et la répartition des délégations. Il assure la préparation et la mise en œuvre des décisions prises par le bureau, dont le Président du CESER assure l'exécution.

► LE BUREAU

Le bureau est l'instance de gouvernance du CESER, l'organe de pilotage. Il est composé de trente-six membres. Il réunit autour du Président l'ensemble des vice-présidents du CESER.

LES INSTANCES

► LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des Présidents coordonne le travail des commissions et rapporte au Bureau.

► LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Afin de renforcer ses liens en région, la Conférence des Territoires réunit 11 vice-présidents délégués. Cette conférence a pour mission d'animer et de coordonner les relations entre le CESER et les différents territoires. Elle vise à être créatrice de liens plus étroits et réguliers, source d'enrichissement mutuel, au moyen d'échanges et de rencontres.

3 | **GROUPES DE TRAVAIL**
traitent en un temps court des sujets d'actualité

2 | **SECTIONS**
travaillent en profondeur avec des personnalités extérieures sur les thèmes de l'industrie et de la prospective

10 | COMMISSIONS THÉMATIQUES

- 1 Activités économiques, emploi et innovation
- 2 Environnement et transition énergétique
- 3 Orientation, éducation, formation, parcours professionnels
- 4 Territoires - Transport, infrastructures et numérique
- 5 Solidarités, inclusion sociale et santé
- 6 Enseignement supérieur, recherche et innovation
- 7 Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel
- 8 Coopérations internationales - Europe et fonds structurels
- 9 Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux
- 10 Budget - Finances

Compétentes dans tous les domaines de l'action régionale, ces instances étudient, auditionnent, analysent et rédigent des avis et contributions à l'intention du Conseil régional et de l'ensemble des décideurs de la région.

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE

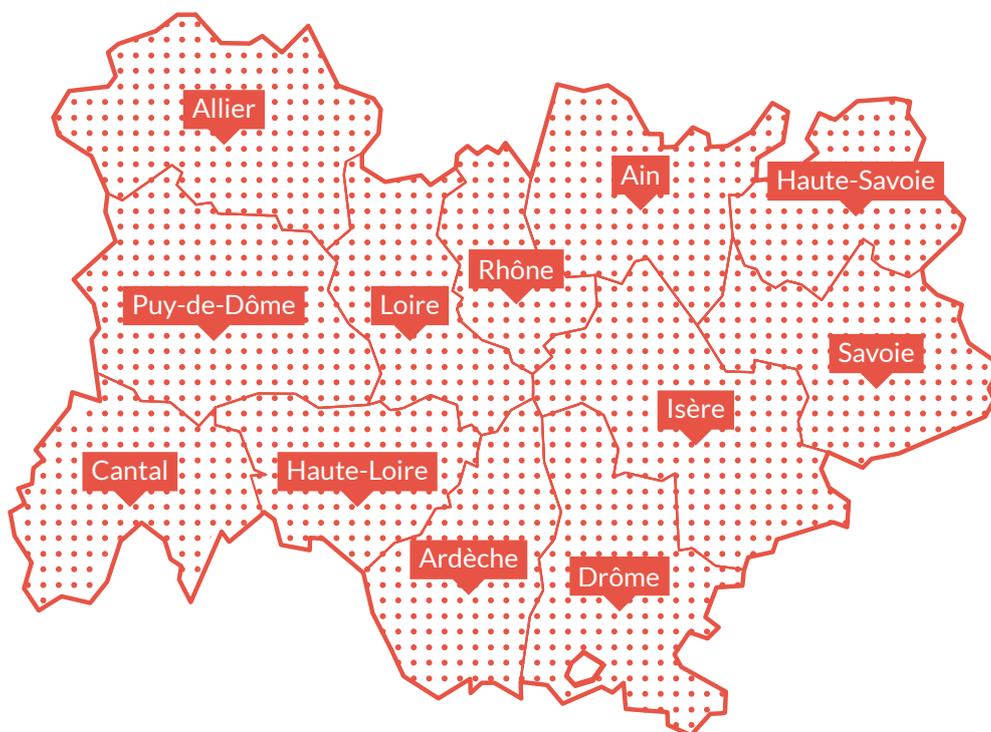
Pour réaliser sa mission, le CESER s'appuie sur les compétences de la Délégation générale composée de 21 personnes. Présente à Lyon et à Clermont-Ferrand, elle accompagne les conseillers dans la conduite des travaux, assure la communication et l'administration de l'institution.

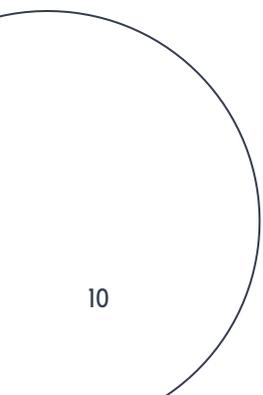
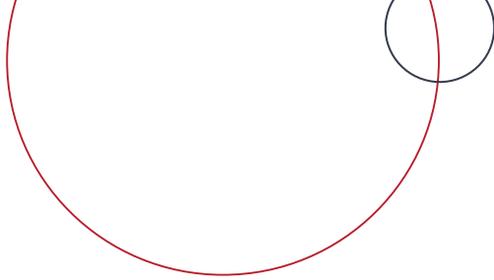
CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29

Mail : ceser@auvergnerhonealpes.fr
Site internet : ceser.auvergnerhonealpes.fr







- Aidants
- Alerte
- Alimentation
- Apprentissage



LA SITUATION D' Aidant CONCERNE UN TIERS DES FRANÇAIS

Si la situation actuelle devait perdurer, en 2050 les EHPAD régionaux seront occupés à 90% par des personnes âgées dites dépendantes sévères. Après s'être penchée sur la dépendance des personnes âgées en France - et plus particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes -, la contribution s'est intéressée aux aidants de ces personnes et aux dispositifs qui leur sont dédiés.

En France en 2020 :
ENTRE 8 & 11 MILLIONS D' Aidants

AIDANTS

Pour faire face au vieillissement de la population, une amélioration du maintien à domicile est nécessaire.

DÉCEMBRE 2019
CONTRIBUTION

Dans un passé encore récent, les personnes qui devenaient dépendantes étaient prises en charge par la famille, le plus souvent par les femmes. Ces personnes n'étaient pas encore appelées « aidants ». Cette part de la population est aujourd'hui un peu mieux connue mais pas pour autant reconnue (seulement 36% des aidants se considèrent comme tels), d'où l'intérêt des travaux menés par le CESER.

La commission « Solidarité, inclusion sociale et santé » du CESER a travaillé sur ce sujet et s'est intéressée à ce thème pour plusieurs raisons : l'évolution démographique, tout d'abord, avec le vieillissement global de la population ; le désir légitime, ensuite, de vieillir à domicile et d'être accompagné dans les meilleures conditions ; et enfin la situation de saturation des établissements d'accueil pour les personnes âgées dépendantes ou non.

Aujourd'hui, on compte entre 8 et 11 millions d'aidants (dont environ 500 000 jeunes) en France et la situation d'aidant touche directement ou indirectement un tiers des Français.

Il s'avère que les aménagements actuels ne répondent que très peu aux besoins des aidants, tant au plan national que dans notre région. Dans ce contexte de forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes en Auvergne-Rhône-Alpes, ces dispositions, trop peu nombreuses, se révèlent largement insuffisantes. Le CESER a tenu à alerter la **Région*** sur ce phénomène de société qui ne fera que s'amplifier.

Les nombreuses auditions menées, ainsi qu'une visite « de terrain » à la « maison de répit » de Tassin la Demi-Lune dans le Rhône, ont permis au CESER d'émettre des préconisations dans 3 directions :

- 📍 Détection et information
- 📍 Accompagnement et soutien
- 📍 Suivi



ALERTE

Risques et opportunités de la cybersécurité, problématique d'approvisionnement et de dépendance aux métaux rares*, défis du numérique*, lutte contre les violences scolaires*... autant de sujets d'actualité dont le CESER s'est emparé pour établir des diagnostics au plus proche des territoires* et de leurs habitants.*



Grâce à sa capacité d'auto-saisine sur tous les sujets d'ordre économique, social, environnemental et sur toute question relevant des compétences de la Région*, le CESER alerte les décideurs régionaux en les sensibilisant et en les interpellant sur des problématiques et enjeux actuels.

Dans un souci constant d'améliorer le « mieux-vivre » en Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER est tout à la fois veilleur mais aussi baromètre social, lanceur d'alerte et laboratoire d'idées. En compilant les informations recueillies au cœur des territoires, il expertise, analyse, puis informe, conseille et propose des solutions inspirantes.

ALIMENTATION

« On mange quoi demain ? » Dans un rapport de novembre 2019, le CESER s'est penché sur les conditions à réunir afin de favoriser un système alimentaire durable en Auvergne-Rhône-Alpes. L'équation n'est pas si simple et nécessite un accompagnement de toutes les parties prenantes.

NOVEMBRE 2019
CONTRIBUTION

Les consommateurs sont de plus en plus informés, impliqués par le contenu de leur assiette et font valoir des exigences croissantes et légitimes, qui vont peser sur tous les acteurs du système alimentaire (production, transformation, distribution...). Ces derniers ont, de leur côté, pris conscience du besoin de mutation et de transformation qu'ils doivent assumer et assurer afin de répondre au mieux aux attentes de la société.

Forte de ses richesses agricoles, la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée par ce besoin de transformation qui nécessite un accompagnement pour assurer une meilleure cohérence, lisibilité et acceptabilité des mutations. C'est pour ces raisons que le CESER s'est intéressé à nos systèmes alimentaires.



ÉVÉNEMENT

Le CESER au sommet de l'élevage

Clermont-Ferrand - septembre 2019

Accompagner les transitions sur ce thème passe par la préservation des richesses du territoire et des représentations sociales liées à l'alimentation. Cela suppose également l'adaptation aux demandes des consommateurs et l'assurance d'une relation équilibrée ainsi qu'un dialogue* entre les acteurs du système

alimentaire. Autant d'enjeux, parfois difficilement conciliables, mais qui doivent guider les transitions alimentaires pour aboutir à une offre de qualité pour le consommateur, à un prix satisfaisant pour l'agriculteur.

LE CESER PROPOSE UNE CHARTE RÉGIONALE DE STRATÉGIE ALIMENTAIRE

Pour répondre à ces enjeux, le CESER a formulé 12 préconisations.

Une première piste à suivre est d'initier des rencontres territoriales régulières entre les acteurs de l'alimentation sous l'impulsion des chambres consulaires et des collectivités territoriales.

Une autre propose de recenser les ressources disponibles potentielles pour sauvegarder du foncier agricole fertile, notamment en utilisant les projets alimentaires territoriaux (PAT).

Le CESER propose également d'établir, de manière concertée, une charte régionale de stratégie alimentaire en intégrant un socle partagé de critères environnementaux, sociaux et de qualité des produits. Les labels environnementaux doivent être encouragés, par

exemple à travers l'établissement d'un bilan carbone des exploitations, le soutien de pratiques agricoles favorables à la biodiversité et intégrant le changement climatique. La valorisation des circuits courts et la juste rémunération des actifs agricoles font aussi partie des propositions du CESER.

APPRENTISSAGE

Chaque année, environ 50 000 jeunes choisissent la voie de l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes. Sollicité par la Région, le CESER s'est penché sur les enjeux de la réforme initiée par le Gouvernement en 2018 : il regrette en particulier que cette réforme nationale ne prenne pas suffisamment en compte la nécessité d'un pilotage régional.

MAI 2018
AVIS

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 acte des évolutions importantes qui concernent en particulier le rôle et l'engagement du Conseil régional, la place des instances paritaires et l'implication des jeunes - et de leurs familles - dans le parcours de **formation***. La **Région*** a interrogé le CESER sur les conséquences de ces évolutions sur le développement de l'apprentissage, sur la répartition territoriale de l'offre de formation, et plus largement, sur l'intérêt d'une recentralisation de cette compétence historique des Régions.

En réponse, la réflexion du CESER s'est articulée autour de deux questions majeures : d'une part, quel est l'impact régional de la réforme et d'autre part quelles sont les évolutions régionales à entreprendre ?

POUR UNE DYNAMIQUE DE CONCERTATION

Afin d'élaborer cet avis, le CESER a tout d'abord réalisé un état des lieux du système régional de l'apprentissage, en pointant en particulier ses atouts et ses fragilités. Il a ensuite analysé les principaux impacts de la réforme engagée par le Gouvernement sur ce système complexe.

La principale idée qui se dégage est la nécessité d'un pilotage régional de l'alternance. À partir de là, la Région a de nombreux défis à relever pour assurer la transition vers le nouveau système instauré par la réforme de 2018.

Concrètement, il apparaît essentiel de mettre en place une conférence des partenaires rassemblant l'ensemble des acteurs régionaux de l'apprentissage (CFA, Apprentis, partenaires sociaux...), ainsi que de maintenir une action régionale spécifique à destination des apprentis comme par exemple des aides à l'équipement, au transport, etc.



ÉVÈNEMENT

La Région, le CESER et la Chambre régionale des Métiers ont organisé le 16 Juin 2018 une conférence de presse commune afin de préciser et communiquer leur vision sur ce thème si important.

Antoine Quadrini, Président du CESER, Stéphanie Pernod Beaudon, vice-présidente du Conseil régional.



B

- Biomasse
- Boussole



BOUSSOLE

Expressions de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux. Par ses analyses, ses réflexions et ses préconisations concrètes, l'institution formule des recommandations aux acteurs publics et agit ainsi en véritable boussole de l'action publique.

BIOMASSE

L'utilisation de la biomasse comme source d'énergie répond parfaitement aux besoins de réduire les gaz à effet de serre. Dans ce cadre, un Schéma Régional Biomasse (SRB) a été mis en œuvre et co-produit entre l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

NOVEMBRE 2019
AVIS

Au cours de ses travaux, le CESER a rappelé les éléments essentiels qui caractérisent la filière biomasse en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle provient essentiellement de la sylviculture et de l'agriculture et bénéficie de deux filières de valorisation : combustion et méthanisation.

Le CESER a émis un avis favorable pour ce schéma régional assorti d'une série de préconisations et quelques points de vigilance.

📌 En ce qui concerne la méthanisation, le CESER demande notamment de cibler le financement public sur les projets les plus performants et d'élargir le gisement des intrants aux biodéchets, issus d'un tri industriel à haute performance à partir des ordures ménagères brutes.

📌 Sur la combustion, le CESER recommande tout particulièrement de déployer des contrôles réguliers et aléatoires des rejets atmosphériques et de dédier des financements spécifiques pour les micro-projets.

📌 Le CESER met également en avant plusieurs points de vigilance sur le thème de l'utilisation de la biomasse, comme la surveillance particulière des sites Natura 2000 dans la mise en œuvre du SRB et celle de l'évolution du boisement.

Comme le prévoit le Code général des Collectivités territoriales, le Conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du Conseil régional et du président du Conseil régional, une assemblée consultative. Il a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales (...) Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Le CESER peut aussi se saisir de toute question d'intérêt régional d'actualité par le biais de l'auto-saisine et agir ainsi en véritable boussole de l'action publique.

Il reste d'autre part fidèle à sa volonté d'être présent à l'amont de l'instruction des dossiers régionaux les plus stratégiques et s'exprime donc aussi au moment où s'élaborent les projets régionaux.

En explorant les sujets de la société de demain, le CESER conseille, oriente et pense également l'avenir.

À l'écoute des habitants, il est force de proposition pour améliorer leur quotidien et le bien-vivre dans les **territoires***. Pour cela, réflexion, **dialogue***, coordination, anticipation et **évaluation*** sont les maîtres-mots qui guident son action.





- **Contrat de Plan État-Région**
- **Corps intermédiaires**
 - **Covid-19**
 - **Cybersécurité**



CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Un avis du CESER a été sollicité fin 2018 sur le bilan d'exécution des contrats de plan État-Région Auvergne et Rhône-Alpes, pour l'exercice 2015-2020. Ce rapport sollicite des marges de progrès dans la gouvernance du suivi et réclame une évaluation des politiques menées. Pour une lisibilité plus claire de l'action publique.*

DÉCEMBRE 2018
AVIS

Le CESER avait salué la qualité du bilan Rhône-Alpes 2014 sur les engagements annuels et pluriannuels de la **Région*** et recommandé qu'on poursuive sur ce modèle, au moins par devoir de transparence à l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le bilan 2018 exprime in fine les points d'amélioration auxquels les partenaires doivent s'attacher, afin de valoriser l'emploi des deniers publics sur des programmes structurants. Il s'agit d'investissements contractualisés, concernant plusieurs grandes collectivités territoriales, pour un montant cumulé de près de 6 milliards d'euros.

Le bilan présenté fin 2018 se doit nécessairement d'être complété. Par ailleurs, la gouvernance est affaiblie par l'absence de réunion des comités de suivi prévus par le contrat. Des marges de progrès sont donc à trouver.

UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE ET NÉCESSAIRE

📌 Au-delà de la forme jugée insuffisante, le CESER demande que le bilan financier présente plus clairement et de manière détaillée l'avancement des mandaterments annuels, conformément aux engagements signés. Ainsi, par exemple, une cartographie précise des opérations sous contrats pourrait permettre d'atteindre l'équilibre territorial recherché.

📌 Par ailleurs, une **évaluation*** (outil majeur de la **démocratie*** ; à ne pas confondre avec le suivi) est également prévue par le contrat de plan mais n'a pas été conduite. Celle-ci doit, d'après le CESER, répondre à deux principaux questionnements : l'effet structurant pour l'avenir des **territoires***, ainsi que la valeur ajoutée représentée par les synergies possibles entre les partenaires locaux. Les 5 critères suivants doivent être analysés :

- ▶ pertinence
- ▶ cohérence
- ▶ efficacité
- ▶ efficience
- ▶ utilité

En définitive, le CESER rappelle que sa mission est notamment de contribuer à l'évaluation des politiques publiques. Sa consultation sur le bilan de leur exécution est en effet non seulement obligatoire mais nécessaire. Il en va du bon fonctionnement de la **démocratie***.

CORPS INTERMÉDIAIRES

Pour pouvoir répondre à une société en demande de renouveau démocratique, le CESER se tient attentif au monde qui l'entoure et à ses évolutions. Cette contribution de février 2019 a présenté une série de préconisations pour faire davantage converger les politiques publiques avec les attentes et besoins des citoyens, dans un souci de proximité et d'équité des territoires*.*

FÉVRIER 2019
CONTRIBUTION

Les mouvements sociaux de l'automne 2018 ont traduit une certaine forme de malaise dans notre société. On a même parlé de fracture sociale et territoriale. L'exigence de changement est forte pour une société plus équitable, plus respectueuse de l'humain et de l'**environnement***.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a entendu ce profond besoin de renouveau démocratique. C'est ce qui a motivé sa réflexion sur le fonctionnement de cette **démocratie*** en s'interrogeant plus particulièrement sur le rôle et la place des corps intermédiaires. Comment la parole de ces acteurs de la société civile, représentés notamment dans les CESER, peut-elle être mieux prise en compte dans le débat public ?

VERS UNE PLUS GRANDE PRISE EN CONSIDÉRATION DU RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Représentant la société civile organisée, le CESER joue un rôle essentiel dans le débat démocratique territorial. Cette large diversité de représentations lui donne la capacité de voter des avis et contributions en vue d'éclairer les politiques régionales et les acteurs locaux.

Une institution comme le CESER est ancrée dans le réel et porteuse d'une vision prospective. Pour autant, la seconde assemblée de la Région doit en permanence s'adapter aux mutations de la société et continuer à évoluer.

Remise de la contribution « Les corps intermédiaires, enfin écoutés? »
par Laurent Caruana, 1^{er} vice-président du CESER
au Président du CESE, Patrick Bernasconi

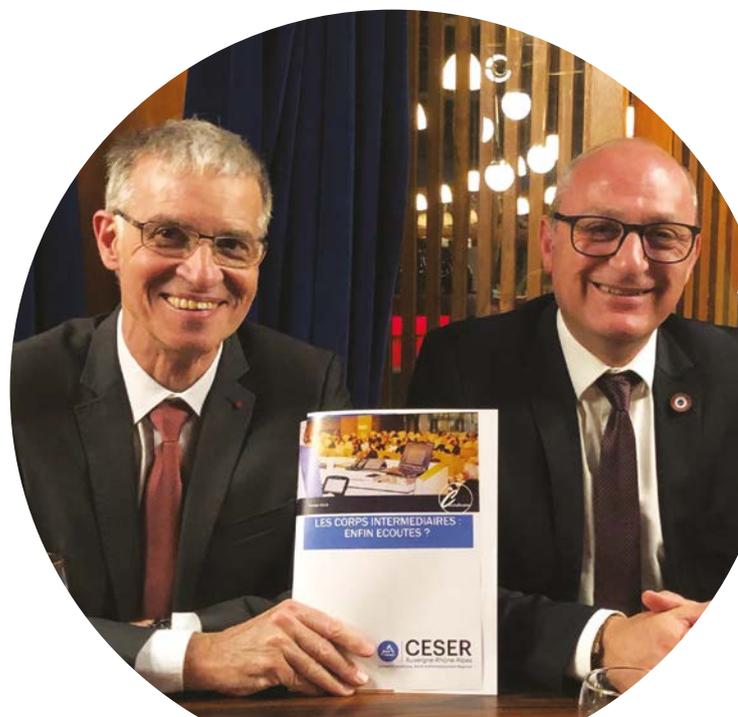
Ses préconisations vont toutes dans le sens d'une plus grande prise en considération du rôle de la société civile et de ses compétences sur les sujets économiques, sociaux, environnementaux ou encore sociétaux.

📌 Le CESER recommande par exemple d'expérimenter la mise en place de consultations citoyennes, d'ateliers participatifs, de prendre en compte les attentes des citoyens exprimées notamment par des pétitions citoyennes qui peuvent venir alimenter ses travaux.

📌 À une autre échelle, pourrait être proposé de nouvelles modalités de coordination entre le CESE, les CESER et les conseils de développement, par exemple, avec des impulsions en mode projet.

📌 Autre vœu formulé : demander à l'exécutif du Conseil régional de se prononcer sur chaque préconisation formulée par le CESER.

L'objectif est simple : optimiser l'appui que le CESER peut apporter aux politiques publiques.



COVID-19

D'après une étude menée par le CESER, la prise en charge sanitaire de l'épidémie en Auvergne-Rhône-Alpes a révélé des failles organisationnelles.

JUILLET 2020
CONTRIBUTION

La commission « Solidarité, inclusion sociale et santé » a travaillé sur l'évolution de l'épidémie de la Covid-19 dans notre région, en étudiant plus particulièrement la prise charge sanitaire lors de la première vague, au printemps 2020. L'analyse s'est basée sur les auditions que la commission a pu mener auprès de professionnels dans trois secteurs : la médecine de ville, l'hôpital et les établissements d'accueil pour personnes âgées.

La première analyse a été géographique et quantitative. En mai 2020, le Rhône et la Haute-Savoie étaient placés au 17^e et 23^e rang des 101 départements français les plus impactés par la Covid-19. Ils s'avéraient également être les plus touchés en nombre de décès par rapport à la même période en 2019. Venaient ensuite l'Ain, l'Ardèche et la Loire. En revanche, le Puy-de-Dôme, l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire ont connu, à la fin d'avril 2020, un nombre de décès inférieur ou égal à l'an dernier sur la même période.

L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU, ÉLÉMENT-CLÉ DE RÉPONSE

Printemps 2020 :

9% des médecins libéraux atteints par la Covid-19 en AURA

La seconde analyse a été menée en fonction des lieux d'exercice : médecine de ville, hôpital et EHPAD. Faisant partie des « premières lignes », les médecins de ville ont

connu de grandes difficultés. D'abord, du fait du manque d'équipements de protection individuelle, certains ont été contaminés par leurs patients. Ainsi, 9% des médecins libéraux de notre région ont été atteints par le coronavirus, soit beaucoup plus que la population générale.

D'autre part, des retards de diagnostic et de prise en charge de certaines pathologies préjudiciables pour les patients se sont accélérés et les messages adressés aux médecins se sont trouvés en décalage par rapport aux réels besoins de terrain.

À l'hôpital, la restructuration des services et la création de lits de réanimation (avec mobilisation de personnels compétents) ont compliqué la gestion de la crise. L'hôpital public a assuré sa mission, mais les inévitables reports de certaines interventions (ou de soins sans rapport avec la Covid) feront connaître leurs effets dans quelques mois.

Enfin, dans les EHPAD et établissements sociaux ou médico-sociaux, l'appartenance à un réseau est identifiée comme un élément-clé de réponse. En effet, c'est souvent le réseau qui bâtit les capacités de protection des résidents, chaque établissement les appliquant ensuite à sa propre situation.

En revanche, pour les structures isolées, sans réseau, les seules capacités de réponse sont celles de l'établissement lui-même, à partir des directives de l'Agence Régionale de Santé.

Cette étude a été réalisée à l'aube de cette crise et sera complétée.





CYBERSÉCURITÉ

En France, 1 entreprise sur 3 est victime de fraude informatique. Renforcer la confiance numérique est devenu un enjeu de société, en région comme ailleurs...*

JANVIER 2019
NOTE

Captation d'informations sur la vie privée, piratage de comptes et de messageries, prise de contrôle des systèmes d'information, usurpation d'identités, détournement de flux financiers... le risque de cyber attaques explose avec le développement exponentiel du marché des objets connectés et du nombre d'utilisateurs.

Cette réelle menace oblige à déployer des réflexes d'« hygiène numérique » afin de mieux se protéger d'une part et renforcer la confiance d'autre part. Car les enjeux sont de taille, individuels et collectifs, économiques mais aussi politiques.

Il y a donc une urgence à (se) protéger à tous les étages de la société, en développant la prévention et même au-delà, en accompagnant les entités de toutes tailles et tout spécialement les plus fragiles.

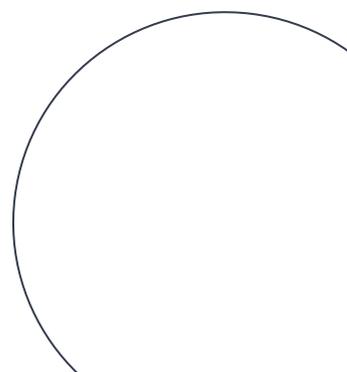
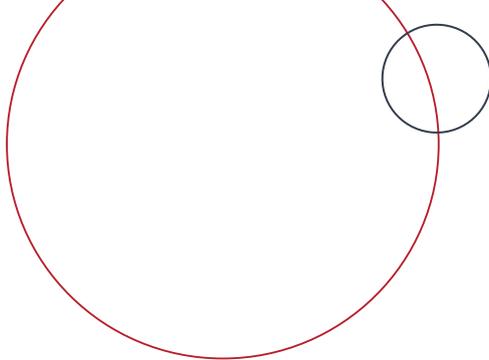
EXPÉRIMENTER UNE IMMERSION EN SITUATION « RÉELLE »

Le CESER préconise tout d'abord de poursuivre et d'accroître la sensibilisation des organisations et des particuliers, les plus jeunes notamment. Il est tout à fait possible, par exemple, de mettre en place des exercices de cybersécurité « proches » d'une attaque réelle, sur le modèle d'un exercice d'évacuation-incendie. Un logiciel

de simulation pourrait ainsi être produit par les acteurs de la filière, sous l'impulsion notamment du Conseil régional, à destination des organisations, voire des particuliers, pour les immerger en situation « réelle » et les sensibiliser aux cyber-risques.

La seconde piste est d'accompagner les organisations publiques, privées et associatives, en portant une attention particulière aux petites structures qui sont souvent démunies face à ce défi grandissant. L'ouverture d'un numéro vert, toujours à l'initiative de la **Région***, pourrait être expérimenté sur le **territoire*** afin d'éviter la propagation de certaines attaques particulièrement toxiques...

Une autre solution proposée par le CESER serait de fédérer les acteurs de la cybersécurité régionale pour pouvoir engager des coopérations, à l'échelle nationale et européenne, tant la réponse sur ce sujet hautement sensible doit devenir plus globale.





D

- Déchets
- Démocratie
- Développement économique
- Dialogue



DÉCHETS

Exprimant son avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le CESER a émis 7 préconisations pour contribuer à l'action portée par le Conseil régional. Il a également émis une alerte : le risque de non atteinte d'objectifs très ambitieux...

OCTOBRE 2018
AVIS

Le CESER a été saisi par le Conseil régional pour rendre un avis sur sa politique de prévention et de gestion des déchets. Intégré dans le **Schéma*** régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des **territoires*** (SRADDET), ce plan concerne toutes les catégories de déchets (hors déchets nucléaires), quelle que soit leur nature, leur origine et à toutes les étapes : prévention, collecte, traitement.

Dans son avis, le CESER rappelle son vœu de voir la problématique des déchets concilier à la fois enjeux environnementaux, économiques et sociaux... Elle peut aussi représenter une ressource non négligeable pour la région.

Il a ainsi formulé une **alerte*** et 7 préconisations dans le but d'optimiser le plan régional.

Une action pourrait, par exemple, consister à soutenir la recherche et développement afin de développer de nouvelles solutions de valorisation des déchets considérés comme ultimes.

Une autre serait de développer des opérations pilotes en habitat collectif ou en milieu urbain pour trouver des solutions viables et efficaces.

MIEUX PRÉVENIR EN CAS DE CRISE

L'alerte concerne le risque de ne pas atteindre des objectifs jugés très ambitieux au regard des moyens mis à disposition.

À la suite de l'avis du CESER, le Conseil régional a répondu point par point pour proposer une version remaniée du PRPGD. Sur ses préconisations, le CESER se réjouit que la **Région*** ait effectivement pris en compte certaines remarques et recommandations. Les efforts peuvent être approfondis, notamment sur les thématiques de l'éducation, de l'innovation et de la valorisation qui doivent se placer au premier plan des politiques régionales en matière de gestion des déchets.

Le CESER s'est également penché sur le service public de gestion des déchets pendant la crise sanitaire Covid-19*.

Malgré un contexte en évolution permanente, les activités garantissant la salubrité publique ont été maintenues en Auvergne-Rhône-Alpes grâce à des acteurs mobilisés et efficaces. Dans ce contexte, la coordination de terrain a parfois été rendue difficile, mais cette situation inédite a au moins permis une certaine prise de conscience des enjeux et des remèdes possibles.

Ainsi pour le CESER, conserver, analyser et faire partager la mémoire de la crise pourrait notamment permettre de mieux structurer les réponses futures...





DÉMOCRATIE

Maillon indispensable du processus démocratique, le CESER tient un triple rôle représentatif, consultatif et participatif.

 Lieu privilégié d'échanges démocratiques, le CESER est la deuxième assemblée de la **Région***. Riche de ses 190 conseillers issus des organisations qui les mandatent, l'institution représente la société civile organisée dans son ensemble.

Véritable trait d'union entre les citoyens et les décideurs régionaux, le CESER est également acteur de la démocratie. Au service de l'intérêt général, il identifie les problématiques rencontrées au cœur des **territoires*** pour s'en faire le porte-voix auprès du Conseil régional. Ainsi, les politiques publiques régionales s'en trouvent éclairées et enrichies.

Force de proposition, le CESER enquête, informe, **alerte*** et conseille. Ses analyses et ses préconisations concrètes, fruit de l'intelligence collective, participent à l'enrichissement de la démocratie locale.

Le CESER a également une mission de représentation dans des organismes extérieurs. Ainsi, il participe à l'activité de nombreuses structures ou associations de la région en déléguant des représentants permanents dans des commissions mixtes, des conseils d'administration ou d'autres organisations équivalentes.

À l'échelle de la région, le CESER illustre de cette façon un réel processus de « participation démocratique » de la société civile organisée bien au-delà du concept de « démocratie participative ».

« Le rôle du CESER est d'aider à renforcer la démocratie représentative mise à mal par le manque de confiance dans ses représentants élus. C'est en ce sens qu'il se rend utile (...) Par opposition à ceux qui critiquent, qui dénoncent, nous sommes la démocratie qui contribue, celle qui propose et qui impulse un souffle nouveau. »
Extrait du discours des vœux 2020, A. Quadri

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Comment valoriser et favoriser la coopération économique territoriale des acteurs pour créer de la richesse et développer l'emploi en région ?

NOVEMBRE 2019
CONTRIBUTION

Le CESER s'intéresse aux coopérations économiques, au sens où elles sont créatrices de richesses et/ou d'emplois dans un espace territorial infrarégional. Le principal enjeu est de pouvoir repérer et accélérer les projets porteurs, notamment ceux associant acteurs publics et privés sur le territoire régional.

La capacité des acteurs locaux à travailler ensemble dans une logique de projet est, en effet, un levier puissant pour le développement économique, d'autant plus en période de mutations.

Le rôle de la puissance publique, son impulsion ou son soutien dans le cadre des différentes initiatives est alors de soutenir concrètement et efficacement la mobilisation de la société civile et de ses différents acteurs.

TROIS AXES FORTS DE PRÉCONISATIONS

La loi NOTRe a confié à la collectivité régionale le rôle de chef de file du développement économique sur le territoire. Les préconisations du CESER s'adressent donc principalement au Conseil régional. La démarche consiste d'abord à identifier les bonnes pratiques à partir d'une dizaine de coopérations territoriales ciblées. L'analyse des éléments communs et des facteurs de réussite permet ensuite l'élaboration d'une grille de lecture référente.

DIALOGUE

Espace public de délibération et de construction collective, le CESER puise sa réalité dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif reflétant la réalité économique, sociale et environnementale de la région.

Grâce à la diversité d'horizons, d'origines et de parcours de ses 190 conseillers, représentants la société civile organisée, le CESER est un lieu privilégié d'expression et de dialogue. Plus de 120 organisations, représentant des centaines d'entreprises du commerce, de l'artisanat, de l'**industrie***, de la recherche, de l'innovation, les forces syndicales dans leur pluralité, les acteurs de



Bien entendu, l'implication de la **Région*** dans ces différentes dynamiques territoriales peut être renforcée par la mobilisation de l'État, des métropoles, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), des autres collectivités, des acteurs privés et parfois même de l'Europe. Toutefois, la nécessité d'une efficacité optimale des moyens déployés implique l'identification d'un chef de file. Dans le contexte actuel, le Conseil régional est la seule instance capable de jouer ce rôle auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés.

En définitive, pour le CESER, les réponses sont à apporter aussi bien par de nécessaires processus pour favoriser l'émergence des projets que par des soutiens adaptés aux besoins des initiatives et des **territoires***. Ce peut être, par exemple, par la mise en place de bourses dédiées à l'amorçage de ces projets.

Pour une impulsion régionale plus forte dans l'accompagnement, il est également envisagé de créer un fonds régional d'innovation dédié aux coopérations économiques territoriales.

l'enseignement, de la solidarité et de la **formation*** professionnelle, le monde agricole dans sa diversité, les sphères associatives et leur richesse sociale, sportive, culturelle...y sont représentées par l'intermédiaire des conseillers.

Dans le processus d'élaboration des travaux du CESER, le dialogue est toujours le maître-mot. Le **travail*** des conseillers, réalisé en commissions, sections et groupes de travail, est enrichi par l'audition d'**experts*** spécialistes des différents sujets traités et nourrit des débats d'idées dans le respect des opinions de chacun. Le rapport final est le fruit d'une co-construction et se voit entériné in fine par un vote en Assemblée plénière ; autre lieu privilégié d'expression de la **démocratie***.



- Eau
- Enseignement supérieur
- Environnement - Énergie
- Équité des territoires
- Évaluation
- Experts



EAU

La consultation du CESER s'inscrit dans le cadre de la préparation des futurs Schémas Directeurs d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SDAGE) ainsi que des Plans de Gestion des risques inondations (PGRI) pour la période 2022- 2027.

JANVIER 2019
AVIS

C'est évidemment un sujet vital, pour lequel le CESER rend son avis et répond aux questions importantes qui lui sont soumises dans deux domaines précis: la gestion de la ressource en eau et la gestion du risque inondation.

Les 3 avis rendus (janvier 2019) correspondent aux trois bassins présents sur le territoire :

- ▶ Loire-Bretagne
- ▶ Rhône-Méditerranée
- ▶ Adour-Garonne



Le CESER agit pour la planète en remplaçant les bouteilles plastiques individuelles par une gourde réutilisable, distribuée à tous ses conseillers.

Au-delà des éléments techniques et spécifiques aux bassins et **territoires***, ces documents abordent de très nombreuses questions en lien notamment avec le changement climatique, les déséquilibres quantitatifs de la ressource, les pollutions, la vie des milieux, la vulnérabilité des territoires ou encore l'efficacité des politiques de l'eau...

Ces documents donnent aussi l'occasion au CESER, attentif au cycle de l'eau, de faire part de ses préoccupations et réflexions pour préserver la ressource, en qualité et en quantité. D'abord il s'agit de préserver les milieux, mais également d'encourager des réflexions sur des enjeux importants tels que la pertinence et l'efficacité, pour l'intérêt général, du développement de la neige de culture, la question du stockage de l'eau, l'amélioration de la clarté dans la gouvernance et les politiques appliquées sur l'eau...

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans sa contribution d'octobre 2020, le CESER a pointé l'écart entre les fortes attentes sociétales vis-à-vis de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et le niveau de financement relativement faible de ce volet dans le CPER.

OCTOBRE 2020
CONTRIBUTION

Par l'importance de l'enveloppe attribuée, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent un des volets essentiels du **Contrat de Plan État-Région*** 2021-2027.

Question méthode, pour le CESER, il convient d'identifier en amont les priorités et les attentes de la société civile avant de rendre un avis formel une fois les négociations État-Région achevées.

Grâce à la mise en perspective des précédents CPER et avec le recensement des attentes et des propositions des principaux acteurs impliqués dans la préparation du CPER 2021-2027, universités et métropoles, le CESER propose des priorités qui pourront avoir un impact sur les arbitrages en cours.

📌 Quelques-unes de ces attentes consistent, par exemple, à améliorer le suivi et l'**évaluation*** du CPER, à mettre en place une approche différenciée des critères de financement selon les sites universitaires.

RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS ACADÉMIQUES ET ACTEURS TERRITORIAUX

📌 Le CPER pourrait aussi mettre en œuvre des propositions du CESER issues de ses précédents travaux, comme par exemple sur l'accompagnement des parcours étudiants pour **réussir***.

📌 Dans sa plus récente contribution, le CESER estime que les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche ont besoin de moyens renforcés pour, d'une part accueillir les étudiants dans de bonnes conditions matérielles et d'autre part disposer d'équipements de recherche de niveau **international***. La crise sanitaire n'ayant fait évidemment qu'accentuer les carences déjà identifiées.

📌 Pour le CESER, un **dialogue*** renforcé entre acteurs académiques et acteurs territoriaux, notamment les métropoles, devrait permettre l'optimisation de ces financements.



ENVIRONNEMENT-ÉNERGIE



Le CESER a été saisi par le Conseil régional pour rendre un avis sur deux sujets touchant à l'environnement et l'énergie ainsi que sur les parcs naturels régionaux. S'agissant des impacts liés au changement climatique, le CESER a souligné l'importance et l'urgence à mettre en place des politiques publiques anticipatrices.

JUIN 2018
CONTRIBUTION

UNE LOGIQUE DE DIMINUTION DE LA CONSOMMATION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour le CESER, les enjeux et objectifs retenus par le Conseil régional vont globalement dans la bonne direction. Il craint néanmoins que les budgets affectés à ces objectifs restent encore trop limités par rapport à la mesure des enjeux.

S'agissant de la stratégie environnement-énergie, le CESER a formulé 19 préconisations, dans les domaines de l'énergie, de la **qualité de l'air***, de l'économie circulaire-déchets, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique. Certaines de ses préconisations ont été reprises et approfondies dans des travaux ultérieurs comme celle visant à assurer le développement de la filière **hydrogène*** sur le **territoire*** qui a donné lieu à un rapport sur les solutions hydrogènes décarbonées ou encore l'implication et l'anticipation face au changement climatique et à ses impacts sur la ressource en **eau***.

À ce sujet la commission « environnement et transition énergétique » du CESER travaille actuellement aux conséquences du changement climatique sur cette ressource vitale.

De manière générale, le CESER rappelle que la logique de diminution de la consommation des ressources naturelles doit être le maître mot de toute action publique. Cela suppose notamment sobriété énergétique, réduction des **déchets***, limitation des émissions de polluants atmosphériques et préservation de la biodiversité.

Dans son avis sur les parcs naturels régionaux, le CESER a émis trois préconisations visant à maintenir une politique dynamique en faveur des PNR : réaffecter des moyens financiers pour assurer l'innovation et l'expérimentation, apporter une vision d'ensemble et assurer un rôle de péréquation.

ÉQUITÉ DES TERRITOIRES

Rechercher l'équité entre les territoires est une préoccupation fondamentale du CESER. Véritable fil rouge de la mandature, cette ambition se traduit par une volonté d'impulser une dynamique globale et de fédérer les acteurs localement.

Les inégalités entre **territoires*** mais aussi entre habitants de notre région sont un fait. Nombreuses sont les disparités d'accès aux services -**transport***, **numérique***-, au logement, à la **formation***, à l'emploi, à la vie sociale, sportive et culturelle...

Institution au cœur des territoires et en lien avec ceux qui les font vivre, le CESER a choisi d'œuvrer à

la diminution de ces inégalités grâce à des analyses, des réflexions et des préconisations concrètes.

Fortes de cette préoccupation, les différentes instances de travail du CESER, que sont les commissions, les sections, les groupes de travail permanents, ont donc logiquement décidé de faire de l'équité territoriale le fil rouge de leurs travaux.

Tendre vers cette notion fondamentale nécessite que soient mises en place des conditions favorables pour fédérer l'ensemble des acteurs du développement de notre région ; économiques, sociaux, environnementaux, culturels mais aussi institutionnels et associatifs... En ce sens, la démarche du CESER se veut incitative d'un dynamisme global et en capacité de s'adapter sans cesse, tout en tenant compte des caractéristiques et spécificités de chaque **territoire***.



ÉVALUATION

L'une des missions du CESER est de contribuer à l'évaluation des politiques publiques afin de les améliorer et de faciliter leur mise en œuvre. Elle est considérée par le CESER comme un outil majeur de la démocratie.*

NOVEMBRE 2020
CONTRIBUTION

L'évaluation, mission clé du CESER, ne doit pas être confondue avec le suivi, le pilotage ou le contrôle des actions publiques. Elle repose sur cinq critères :

- ▶ l'efficacité
- ▶ l'efficacités
- ▶ la pertinence
- ▶ la cohérence
- ▶ l'**utilité***

Dans ce cadre, le CESER souligne depuis longtemps la nécessité de relancer la démarche reposant sur ces critères, qui avait fait ses preuves en Rhône-Alpes jusqu'en 2015. Il a choisi d'être proactif et de formuler des questions évaluatives qui font sens pour la société civile organisée et illustrent ses préoccupations.

Deux thèmes principaux ont été retenus :

- ▶ la formation professionnelle
- ▶ les contrats ambition région

Pour la formation, les questions évaluatives ont pour objectif de mesurer l'impact des nouvelles priorités régionales, marquées par une forte réduction budgétaire, autour de trois enjeux : les bénéficiaires, les organismes de **formation*** et le pilotage du système emploi-formation en région. Un exemple de question évaluative du CESER sur ce thème : « Quelles sont les conséquences des orientations de la politique du Conseil régional à l'égard des bénéficiaires de la politique de formation professionnelle ? »

Pour les Contrats Ambition Région, les cinq critères d'évaluation peuvent se traduire avec un autre exemple de la façon suivante : « Quelle est la pondération entre les avantages liés à la simplification des procédures et les inconvénients liés à l'affaiblissement de l'ingénierie dans la conduite des projets ? »

Mis en place depuis 2016, les Contrats Ambition Région permettent au Conseil régional de contribuer aux dépenses d'investissement des collectivités territoriales. Pour autant, la question de leur effet levier sur le développement se pose.



EXPERTS

Depuis avril 2020, les experts auditionnés au CESER sont réunis au sein du « Club des Experts ».

Depuis le début de cette mandature, les conseillers du CESER ont reçu en audition au sein des commissions, sections et groupes de travail plus de 450 personnes venues partager leur connaissance d'un secteur : représentants élus et services du Conseil régional, responsables de chambres consulaires, d'organismes syndicaux, d'associations, chefs d'entreprises, historiens, géographes, économistes, universitaires, chercheurs, etc.

+ DE 200
adhérents
au club des
experts

Afin de pérenniser cette relation de collaboration qui fait la richesse des travaux du CESER, un Club des experts a été créé et compte à ce jour plus de 200 adhérents.

LES 3 OBJECTIFS DU CLUB DES EXPERTS SONT LES SUIVANTS :

- ▶ constituer un réseau des personnes auditionnées pour pérenniser le lien qui les unit au CESER ;
- ▶ proposer des thèmes de réflexion transversaux sur des enjeux régionaux, des expertises et des projets ;
- ▶ contribuer à faire rayonner le CESER.

Contact :
club.experts@ceser.auvergnhonealpes.fr

Les deux sections du CESER, **Industrie et Prospective** sont composées outre de 18 conseillers, de 7 personnalités extérieures. Nommées par arrêté du Préfet après consultation du Président du Conseil régional, elles sont choisies pour leurs expertises diverses : sociologue, historien, juriste, représentants d'administrations déconcentrées de l'État ou d'agences régionales, des médias, de la formation et du monde éducatif, ou du monde économique. Elles apportent une expertise complémentaire à celle des membres du CESER en participant de manière pérenne aux travaux des sections.



CLUB DES
EXPERTS



- Finances
- Fonds européens
- Formation



FINANCES

Équité territoriale, investissements d'avenir, soutenabilité de la dette publique et privée comptent parmi les priorités du CESER.

Dans le respect de ses obligations légales de consultation sur les quatre documents budgétaires, le CESER attend anticipation, précision et clarté.

En 2020, le CESER a salué l'autofinancement de la Région* qui a permis, avec son budget supplémentaire, de faire face à l'urgence sanitaire ; mais également l'accord État-Région qui a permis le remplacement de la CVAE* par une fraction de la TVA et devrait éviter pour la Région un « trou noir » en 2021.

Pour le CESER, le recadrage de la dépense au regard de l'efficacité du service rendu est l'affaire de tous. Il souhaite que le clivage fonctionnement - investissement, peu adapté aux réalités, puisse être dépassé. Il convient aussi d'affecter au **développement économique*** une recette pérenne et de renforcer les engagements pluriannuels. De plus, il préconise que la Région et l'État engagent des contrats fondés sur :

- ▮ la confiance
- ▮ la négociation
- ▮ l'**évaluation*** dans un objectif d'efficacité.

Le CESER attend de la Région un exemple en animant la conférence territoriale de l'action publique et en construisant les solidarités par un management territorial.

Il salue l'effort de l'exécutif régional, comme dans d'autres Régions, afin de reconstituer l'épargne brute et de relancer l'investissement.

Avec la pandémie, les collectivités sont confrontées à une crise sans précédent de l'offre et de la demande. Pour le CESER, qui s'est exprimé à travers sa note « **Covid-19*** : Repenser demain, le regard du CESER » :

📌 Il convient dorénavant d'assurer une soutenabilité de la dette publique et privée.

📌 Il s'agit également de dynamiser la commande publique sur des investissements d'avenir, en fonctionnement et en investissement, par la relance engagée aux échelles européenne, nationale et régionale par une mutualisation des efforts.

En fin de compte, a fortiori en période de crise, il est important d'éclairer les décideurs et citoyens-contribuables sur ce qu'ils paient et à quelles fins. C'est la raison pour laquelle le CESER a engagé une analyse de la dépense locale en Auvergne-Rhône-Alpes. L'**équité des territoires*** constituant pour le CESER son fil rouge...



FONDS EUROPÉENS

Le CESER s'est penché sur la consommation des fonds alloués par l'Europe à notre région et a fait un point sur leur mise en œuvre. Il propose ainsi plusieurs recommandations pour une application plus efficiente en Auvergne-Rhône-Alpes des fonds européens.

JANVIER 2019
CONTRIBUTION

Le rapport sur les fonds européens s'inscrit dans le cadre de l'**évaluation*** de mi-programmation des fonds européens de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE) en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces derniers constituent les deux principaux instruments financiers au service de la politique de cohésion, seconde enveloppe de l'Union Européenne après la Politique Agricole Commune (PAC).

Avec 351 milliards d'euros, la politique de cohésion occupe un tiers du budget de l'UE. L'Europe ne gère cependant pas directement ces fonds puisque, depuis 2014, les Conseils régionaux sont désignés comme autorités de gestion.

LE CESER FORMULE UN ÉVENTAIL DE 11 PRÉCONISATIONS

Ce rapport constitue donc un point d'étape sur la consommation des fonds permettant de formuler des constats, des pistes de propositions et de recommandations en vue d'optimiser la deuxième partie de la programmation.

📌 Parmi les onze préconisations formulées, figurent la réalisation d'un document pédagogique porteur de la vision régionale globale, la création d'un « club des porteurs de projets » ou encore l'organisation d'actions de **formation*** afin d'accompagner les porteurs de projet.

📌 Faciliter la bancarisation lors du démarrage des projets, faire des avances de trésorerie, garantir des prêts bancaires, autrement dit simplifier la procédure des crédits, est une autre piste de progrès envisagée par le CESER. Les banques privées pourraient même venir en aide aux porteurs de projets sous certaines conditions.

Le CESER estime qu'une simplification s'impose à toutes les étapes de la procédure, dont la complexité est parfois dissuasive.



ÉVÉNEMENT

Une consultation citoyenne sur l'avenir de l'Europe organisée par le CESER

Juillet 2018

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes s'est associé au processus de consultations citoyennes (lancées en 2018, par le Gouvernement) :

- ▶ en invitant les acteurs qui organisent des consultations citoyennes partout en Auvergne-Rhône-Alpes à venir lui faire part des souhaits, critiques et propositions formulées lors des débats
- ▶ en invitant les conseillers économiques, sociaux et environnementaux à venir s'exprimer

À cet effet, le CESER a organisé une rencontre débat le 10 juillet 2018, en présence de Fabien TERPAN, membre de la Chaire Jean Monnet de l'IEP de Grenoble, et d'organisations ayant mené des consultations citoyennes en région.

2 thèmes majeurs étaient au centre des interventions :

- ▶ L'Europe dans le monde
- ▶ L'Unité de l'Europe



FORMATION

Consulté sur le Plan stratégique emploi-formation et sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles, le CESER souhaite que la Région reste au centre du pilotage de la régulation de l'alternance.*

OCTOBRE 2018
AVIS

Adopté en octobre 2018, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) constitue un document de référence pour la politique régionale en matière de formation initiale et continue.

Si pour les années à venir le CPRDFOP fixe les priorités et orientations principales de la collectivité régionale, il doit être considéré comme un document prospectif, permettant d'anticiper et d'accompagner les évolutions du travail et des compétences.

Dans ce cadre, le CESER rappelle son attachement aux valeurs de **dialogue*** et de concertation qui doivent conduire à l'élaboration des politiques régionales associant État, Région, syndicats de salariés et organisations d'employeurs.

La mise en œuvre des grandes orientations et l'atteinte des objectifs fixés par le CPRDFOP nécessitent un réel engagement du Conseil régional et de ses partenaires en termes de moyens.

Ainsi la mise en place du « Plan stratégique emploi-formation en Auvergne-Rhône-Alpes » répond à la déclinaison opérationnelle du CPRDFOP dans les politiques régionales.

 Dans son avis, le CESER pointe plusieurs points de vigilance dans la mise en œuvre de cette politique régionale, en particulier sur la question de l'**orientation***, et propose de contribuer à la définition et la mise en place d'indicateurs de résultats.





G

• Gouvernance



GOUVERNANCE

Dans une volonté forte et constante d'un processus décisionnel toujours plus concerté et démocratique, le choix d'une gouvernance élargie retranscrit l'ADN même du CESER.

Comme dans tout régime d'assemblée, l'organe de gouvernance du CESER est le Bureau (36 membres), élu en séance plénière avec une représentation équilibrée par collègue.

Les missions du Bureau couvrent notamment la définition de la politique générale du CESER, la décision des orientations générales, la définition d'un plan de travail annuel.

UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE

- ▶ Une Présidence élargie autour du Président avec trois vice-présidents issus de chacun des collèges
- ▶ Un comité opérationnel dit « COMOP », partie intégrante du Bureau. Ce COMOP assiste le président du CESER qui le consulte notamment sur l'organisation des travaux, la préparation des séances plénières et la répartition des délégations. Il assure la préparation et la mise en œuvre des décisions prises par le bureau, dont le Président assure l'exécution.

Par ailleurs, chacun des membres du Bureau est un vice-président doté d'une délégation :

- ▶ soit pour présider une commission, un groupe de travail permanent ou une section,
- ▶ soit en tant que vice-président en charge des relations avec les **territoires***,
- ▶ soit pour assumer une responsabilité spécifique : relations avec les collèges, coordination des représentations extérieures, égalité femmes-hommes, animation des présidents d'instance de travail, suivi des préconisations.



• Hydrogène



HYDROGÈNE

Nous n'avons plus le choix : pour limiter le réchauffement climatique, il faut décarboner rapidement notre économie, nos sources d'énergie. Conscient de ces enjeux, le CESER a consacré, en novembre 2018, une étude approfondie sur les opportunités que représente l'hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes.*

NOVEMBRE 2018
CONTRIBUTION

Pour le CESER, l'hydrogène, à condition qu'il soit décarboné, se révèle une solution pertinente parmi d'autres pour répondre aux enjeux environnementaux, en particulier la transition énergétique, la pollution de l'air et le réchauffement climatique. L'hydrogène a également la capacité de produire de la chaleur ou de l'électricité, de décarboner le gaz naturel et de stocker à long terme de l'énergie électrique.

CONSTRUIRE UNE FILIÈRE COMPLÈTE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Après un état des lieux précis, l'étude du CESER s'applique à démontrer en quoi sa production peut permettre à notre région de proposer un nouveau modèle énergétique et de se démarquer au niveau national et **international***. Le développement d'une filière complète, dans le prolongement du plan national de juin 2018, permettrait aussi d'assurer des retombées pour les partenaires économiques régionaux, en lien avec les acteurs de la recherche. Elle serait ainsi porteuse d'activités et d'emplois, en s'inspirant notamment d'expériences menées sur le **territoire*** à l'instar du projet « Zero Emission Valley » (ZEV).

📌 Pour atteindre cette ambition, le CESER préconise en particulier une forte impulsion politique dynamisant les solutions hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit aussi d'assurer le pilotage d'une filière lisible en

région, s'inscrivant dans les stratégies nationale et européenne, de créer un écosystème complet au-delà de la seule **mobilité***, d'accompagner financièrement la filière ou encore de favoriser l'appropriation de l'hydrogène par les citoyens.

CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PÉRENNE

📌 Comme conditions préalables, le rapport du CESER indique que la production doit se faire à l'échelon local, pour une consommation locale, afin de limiter les flux. Elle doit également être assurée à partir d'une énergie renouvelable.

📌 Le CESER souligne la nécessité de raisonner sur une filière intégrée, de la production aux usages, en passant par les moyens de transport. Celle-ci doit venir en complément de mesures d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie. S'agissant de la mobilité par exemple, la mobilité hydrogène compléterait d'autres modes alternatifs.



ÉVÈNEMENTS

Rencontre de l'actualité : du diesel à l'hydrogène

13 novembre 2018 - Lyon

En présence de différents acteurs, médecins, ingénieurs (ADEME, CEA, CNR), entreprises, pôles de compétitivité, collectivités territoriales, favorisant ainsi la multiplication des points de vue sur les infrastructures, les usages, le contexte réglementaire, les véhicules, les technologies et les retours d'expériences.

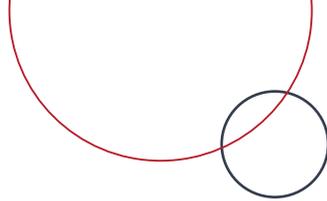
Rencontre territoriale : Les mobilités hydrogène

7 octobre 2019 - Clermont-Ferrand

Échanges autour du thème « les mobilités hydrogène » avec la participation du pôle de compétitivité Tenerrdis.



- Industrie
- International



INDUSTRIE

Pour promouvoir une action en faveur de l'industrie, la Région doit afficher une stratégie et une ambition partagée avec les acteurs du secteur.*

AVRIL 2019
AVIS

Saisi par le Conseil régional sur les aides aux entreprises industrielles, le CESER a constaté que des aides efficaces pour le développement industriel des entreprises et des **territoires*** avaient été mises en place, mais que leur mise en œuvre se devait aujourd'hui d'être simplifiée et plus transparente.

📌 Le CESER recommande de disposer d'un état des lieux complet des aides publiques versées à l'industrie. L'objectif est de faire prospérer une production industrielle en région par une action sur son écosystème.

La stratégie industrielle partagée avec les acteurs doit se concentrer sur le développement des unités de production en lien avec le territoire, la transition écologique et énergétique.

📌 Le CESER avance également quatre priorités dont un focus sur la reprise d'entreprises, la **formation*** professionnelle, le développement de TPE et PME, ainsi que le soutien aux EPCI en zones rurales.

La section Industrie du CESER

En début de cette mandature, le CESER a mis en place une section Industrie. Composée de 18 conseillers et de sept personnalités extérieures, elle a pour objectif de contribuer, en coopération avec les autres acteurs régionaux, au maintien et au développement d'une activité de production industrielle en région Auvergne-Rhône-Alpes.

1^{ère} région industrielle de France, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte dans ce secteur

52 060 établissements
+ de **500 000** emplois

À LA RENCONTRE DES ACTEURS DE LA RÉGION

Pour le CESER, la démarche de simplification doit s'accompagner d'une clarification des dispositifs d'aides afin d'éviter le saupoudrage.

La promotion des aides et une information claire doivent être poursuivies et même amplifiées.

Enfin, la mise en œuvre des aides doit s'accompagner d'une démarche de pilotage, de suivi et d'**évaluation*** afin d'offrir une vision anticipatrice de l'industrie de demain.

Autant de conditions indispensables pour un soutien efficace du développement industriel des entreprises et des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes que le CESER a souhaité partager avec les acteurs.



ÉVÈNEMENT

Rencontre territoriale de Vichy

Mai 2019

Le CESER a tenu à s'impliquer dans 2 événements : La Rencontre territoriale de Vichy en mai 2019 Le forum régional industrie, organisé par les partenaires sociaux en novembre 2019.



Intervention de Michel-Louis Prost, 2^e vice-président du CESER, à la table ronde sur le développement économique et l'innovation.

INTERNATIONAL

Le CESER a été sollicité pour participer avec d'autres acteurs institutionnels de l'UE à un projet sur les questions digitales et numériques avec les partenaires sociaux. Il s'agit du premier projet européen au sein duquel le CESER Auvergne-Rhône-Alpes est impliqué en tant que tel.



À l'initiative du conseil économique et social flamand, le SERV, le CESER (à la suite notamment de ses travaux sur le **numérique*** et l'économie disruptive) a été sollicité pour participer à un projet européen à forte valeur ajoutée, intitulé « le numérique et les partenaires sociaux ». L'objectif était d'échanger des bonnes pratiques sur une thématique fortement porteuse d'enjeux, avec l'idée de produire, à terme, un rapport pour l'Union européenne.

D'autres institutionnels de l'UE ont participé avec le SERV et le CESER à cette coopération inédite, comme le comité économique et social de la communauté de Valence en Espagne. Ce groupe de travail a été complété par un syndicat tchèque et quatre partenaires allemands dont le SBG, un centre de formation en **apprentissage*** en Saxe, le QFC, un autre centre de formation et le MITZ pour le développement économique de la région en Saxe-Anhalt. Enfin le GIB, une institution majeure dans la politique d'emploi du gouvernement régional en Rhénanie du Nord-Westphalie, a également pris part aux débats.

Dans toutes ces régions, les caractéristiques communes sont très fortes, la composante industrielle y est très présente et les questions digitales et numériques se révèlent prégnantes.

LE CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES S'IMPLIQUE DANS L'ÉVÉNEMENT

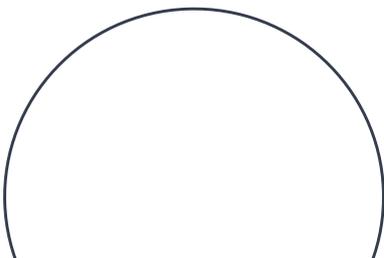
La participation à un tel groupe de réflexion est caractéristique des défis qui permettent d'engager une région et ses acteurs derrière un projet porteur d'avenir, de faire preuve d'audace, de créativité, d'intelligence collective et de rayonner encore un peu plus fort et un peu plus loin.

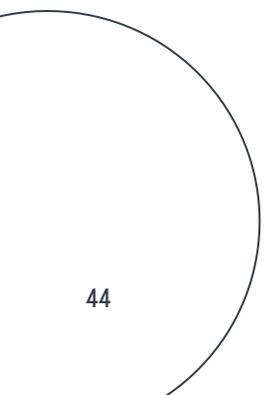
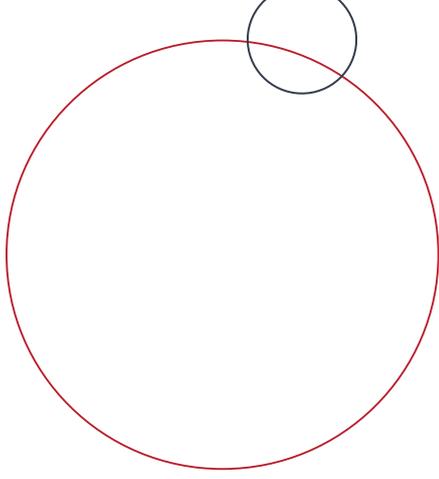
L'organisation et la réception de l'ensemble des partenaires s'est faite à l'initiative du CESER à Lyon, les 19 et 20 mars 2019, lors d'une table ronde consacrée au **développement économique*** et à l'innovation.

Une délégation du CESER a d'autre part participé au lancement et au rendu du projet à Bruxelles, ainsi qu'aux tables rondes organisées à Dresde, Prague et Valence.

Au final, un nombre important de bonnes pratiques a été rassemblé dans quatre champs correspondant aux tables rondes :

- ▶ les compétences sociales et la formation,
- ▶ la politique de l'emploi (et la prévention des nouvelles inégalités),
- ▶ la politique économique et de l'innovation (avec le rôle des partenaires sociaux)
- ▶ le dialogue social et la numérisation des pratiques.







• Jeunesse



JEUNESSE

En lien avec le rectorat, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité porter un projet de sensibilisation des jeunes aux questions citoyennes, sous forme d'un CESER des Jeunes : celui-ci doit constituer un cadre spécifique à leur expression et leur engagement pour leur permettre de devenir des citoyens avertis et responsables.

Le CESER des Jeunes a officiellement été mis en place le 21 janvier 2020, en présence notamment de la vice-présidente du Conseil régional déléguée aux lycées, du recteur de l'Académie de Lyon qui est également recteur de la grande région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Une vingtaine de jeunes, tous délégués au sein des Conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL), étaient présents ce jour-là pour le lancement officiel.

POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE ÉCORESPONSABLE

Dans le cadre de cette opération, le CESER et le rectorat ont souhaité associer les lycéens de la grande région académique au débat public en leur proposant de s'exprimer sur la thématique de l'**alimentation***. Les

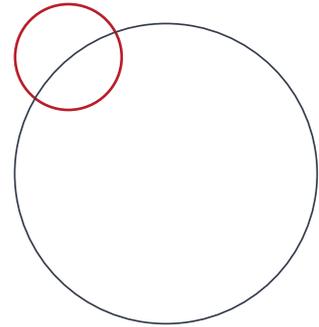
lycéens ont alors participé à un questionnaire en ligne « pour une cantine plus écoresponsable ». L'objectif de ce questionnaire était de pouvoir dégager, après dépouillement, des pistes d'orientations et en tirer des préconisations pour l'exécutif régional.

Après la restitution de la synthèse, le 25 novembre 2020 en visioconférence, les lycéens ont présenté leurs préconisations « phares ». Pour eux, la restauration scolaire dans les lycées de la région Auvergne-Rhône-Alpes doit être durable et écoresponsable, axée à la fois sur la qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des **déchets***.

Cette présentation a donné lieu à de riches échanges entre les lycéens, la vice-présidente du Conseil régional en charge des lycées et les membres du CESER.



• Kiosque



KIOSQUE

Depuis le début de cette mandature plus de 50 travaux ont été produits par le CESER Auvergne-Rhône-Alpes. Avis simples et obligatoires, contributions, notes, rapports... Ils fournissent non seulement des analyses mais aussi des propositions concrètes.

Les publications du CESER sont le fruit du **travail*** de l'ensemble de ses instances : commissions, sections et groupes de travail.

▶ Avec les avis obligatoires, le CESER répond à la demande du législateur. Il s'exprime notamment sur le budget régional à toutes ses étapes : orientations, budgets, comptes administratifs... Il se prononce également sur la planification régionale : les schémas directeurs, les plans stratégiques, les contrats État-Région...

▶ Avec les avis simples, le Président du Conseil régional sollicite, sur saisine, l'expertise du CESER sur un sujet à caractère économique, social et environnemental. La date de remise du rapport est fixée entre le Président du Conseil régional et le Président du CESER.

▶ D'autre part, avec ses contributions, le CESER prend l'initiative de choisir les sujets sur lesquels il lui semble judicieux de se prononcer. Cette « auto-saisine » d'intérêt régional couvre ainsi de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la **formation***, la recherche, le sport, les **finances***, ou tout autre thème. Ces travaux peuvent être des études prospectives ou liées à l'actualité. Les conseillers du CESER en fixent eux-mêmes l'échéance.

▶ Le CESER produit également des travaux au format plus concis, sur une problématique précise (les notes), des restitutions d'échanges lors de colloques (les actes), des rapports et enfin des **vœux***.

Retrouvez nos travaux en accès libre et toutes les informations sur le CESER sur le site : ceser.auvergnerhonealpes.fr





• Liaisons
Lyon - Saint-Étienne



LIAISONS LYON SAINT-ÉTIENNE

Sujet récurrent, le projet de territoire Lyon - Saint-Etienne doit s'inscrire dans un maillage de transports* équilibrés et résilients.*

JANVIER 2020
CONTRIBUTION

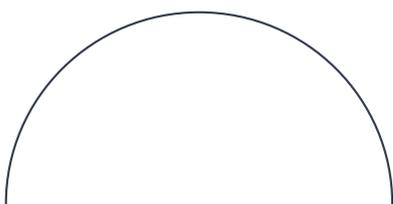
Les agglomérations de Lyon et Saint-Etienne forment un ensemble de plus en plus imbriqué où dominent largement les trajets périurbains. Le développement centrifuge de l'habitat à partir de Lyon et la fragmentation des lieux d'emploi entraînent, de fait, une forte dépendance à la voiture et une difficulté à massifier d'importants flux de populations. Ici pourtant, la part de marché du transport collectif atteint un record régional !

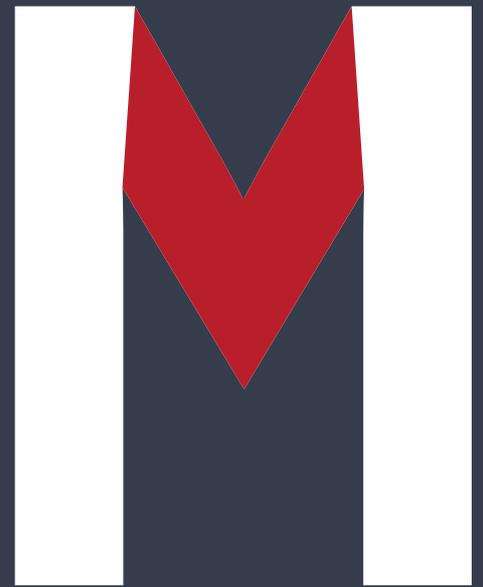
Alors comment réduire à la fois déplacements individuels, gaz à effet de serre, pollutions de l'air et atteintes à la biodiversité tout en préservant le **développement économique*** du hub métropolitain ?

À la suite des auditions de nombreux **experts***, le CESER a inventorié le champ des possibles à court, moyen et long terme, non sans en avoir tracé l'historique, du roulage sur l'ancêtre du CD 342 à la saturation de la vallée du Gier par les deux voies routières et ferroviaires, puis au projet d'A45 initié dès les années 1970...

Alors que l'État avait finalement renoncé au nouveau projet autoroutier (17 juillet 2020), le Préfet privilégiait une combinatoire de solutions dans et hors de la vallée du Gier : amélioration de la RN 88 et solutions routières complémentaires, doublées d'un réseau ferroviaire sur la voie la plus ancienne de France, sans écarter la possibilité d'une voie toute neuve sur le plateau de Mornant.

 Pour le CESER, dans tous les cas, des contrats de **mobilité*** et des moyens financiers seront forcément nécessaires pour équilibrer un pôle d'intérêt à la fois général et régional.





- Métaux rares
- Migrations
- Mobilité



MÉTAUX RARES

Face au défi des « métaux rares », l'économie régionale pourrait être impactée. Mais elle détient aussi des ressources pour pouvoir en tirer un certain avantage.

JUILLET 2020
CONTRIBUTION

Avec l'augmentation de la demande mondiale, la dépendance aux métaux rares pourrait se traduire par des conséquences majeures sur des secteurs clés : **numérique***, **énergie***, automobile, aéronautique, défense...

Caractérisée par le poids de son **industrie***, l'économie régionale pourrait ainsi être impactée par les transitions en cours (numériques, énergétiques et écologiques) combinées au besoin de métaux stratégiques. Elle bénéficie d'atouts importants pour faire face à ces nouveaux défis, notamment des ressources clés en recherche et développement, des acteurs inscrits dans des filières de recyclage, ou encore des solutions alternatives peu consommatrices de métaux rares.

Clairement, il existe sur notre **territoire*** des opportunités pour créer du **développement économique*** à partir de ces évolutions.

Alors comment notre région peut-elle contribuer, à partir de ce constat et de ses atouts, à développer les solutions qui vont permettre de limiter la dépendance ?

POUR UNE APPROCHE RÉGIONALE DISRUPTIVE

Le CESER a identifié des acteurs et des initiatives, puis il a formulé quatre pistes de recommandations :

📌 La première est d'accompagner et de renforcer l'action des organismes de recherche et développement engagés dans les programmes de réduction, ou de substitution aux métaux rares en améliorant l'interaction avec les entreprises régionales potentiellement concernées.

📌 Il s'agit ensuite de favoriser, sur ce même thème, le développement de filières de recyclage permettant de réduire la dépendance et de générer de la valeur ajoutée localement par la création d'emplois. En effet, cette filière est utilisatrice de main d'œuvre, certains segments étant peu automatisables.

📌 La troisième piste consiste à encourager le mix en matière de stockage de l'énergie, pour éviter la dépendance au tout-batterie, par la promotion de solutions peu gourmandes en métaux rares.

📌 Enfin, le CESER estime qu'il serait opportun de renouveler le débat citoyen sur les aspects d'exploration et d'exploitation de ces métaux stratégiques qui suscitent de fortes interrogations, notamment du point de vue des conditions sociales ou environnementales...





MIGRATIONS

Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui l'un des premiers territoires d'accueil des migrants en France. Le CESER a souhaité comprendre les enjeux de ces flux migratoires et déconstruire les idées reçues dans son rapport de novembre 2020 : « Migrations en Auvergne-Rhône-Alpes : Comment accueillir dignement les migrants et enrichir nos territoires ? »

NOVEMBRE 2020
CONTRIBUTION

En 2015 la photographie d'Aylan, un enfant syrien d'origine Kurde retrouvé noyé sur une plage de Turquie à l'âge de trois ans, secoue la communauté internationale. Cette image révèle en effet aux yeux de toute l'Europe la gravité de la crise migratoire en cours, avec plus d'un million de personnes affluant aux portes de l'Espace Schengen.

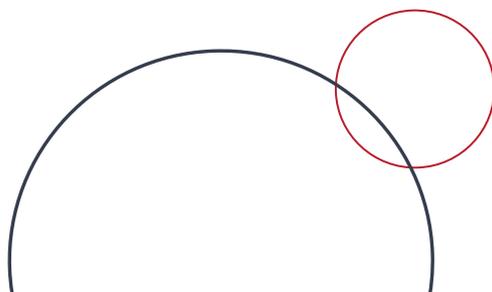
Cet afflux est particulièrement complexe à gérer et les situations où le droit peine à s'appliquer se multiplient, à l'instar de la jungle de Calais, finalement démantelée en 2016. Située à un carrefour frontalier, la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée.

LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE D'ASILE COMMUNE ET SOLIDAIRE

Le rapport du CESER s'est donc appliqué à comprendre les migrations dans notre région, à déconstruire les idées reçues sur le « migrant », notion parfois difficile à définir et à saisir les enjeux liés à la demande d'asile et à l'accueil des réfugiés sur les **territoires***. Il a également relevé de nombreuses expériences et témoignages, à l'échelle locale, qui doivent inspirer les politiques publiques régionales en direction de ces publics.

En définitive, le CESER a décidé de formuler deux recommandations qui portent une attention spécifique à la politique migratoire et d'asile à l'échelle nationale et européenne.

- 📌 La première porte sur la nécessité d'une politique européenne d'asile commune et solidaire.
- 📌 La seconde réclame une gestion de l'immigration et de la demande d'asile plus efficace et ordonnée.
- 📌 Le CESER a présenté également des préconisations concrètes à mettre en œuvre dans notre région, comme par exemple l'amélioration de l'accueil dans les lieux de vie accompagnés pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Une autre option serait de permettre l'expérimentation d'une forme d'emploi, de stage ou service civique, pour les demandeurs d'asile afin de faciliter leur intégration.



MOBILITÉ

Après la montagne, l'usine nouvelle et les villes moyennes, la section Prospective du CESER s'est penchée sur la mobilité en région à horizon 2050. Dans son rapport de décembre 2020, elle a construit des scénarios qui permettent d'envisager les possibles de nos futurs modes de déplacement.*

DÉCEMBRE 2020
CONTRIBUTION

Année après année, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son exploration des futurs possibles pour notre belle et grande région, les fameux « futuribles » chers à Bertrand de Jouvenel, un des pionniers de la prospective en France.

Ainsi, au fil du temps, les études de la section Prospective dressent un tableau qui progressivement s'enrichit. Son objectif est de dessiner des cadres de vie possibles pour les 8 millions d'habitants de la région, au travers de scénarios mis en scène.

Pour ce qui touche à la mobilité, le système prospectif adopté comprend 4 types de variables : techniques, modes de vie, **gouvernance*** et variables de contexte. Ces dernières permettront notamment de mesurer la pertinence et la robustesse des scénarios de **territoires*** confrontés aux contraintes externes.

Au final, le CESER a élaboré quatre scénarios de territoire :

- ▶ « La mobilité à tout prix »
- ▶ « La mobilité encadrée »
- ▶ « Haro sur la mobilité »
- ▶ « Les mobilités bricolées »

Chacun d'entre eux est précédé d'une historiette mettant en scène des personnages qui l'incarnent. Ces scénarios sont ensuite mis en perspective.



ÉVÈNEMENT

Rencontre territoriale « Villes moyennes et mobilités »

16 novembre 2018 - Saint-Etienne

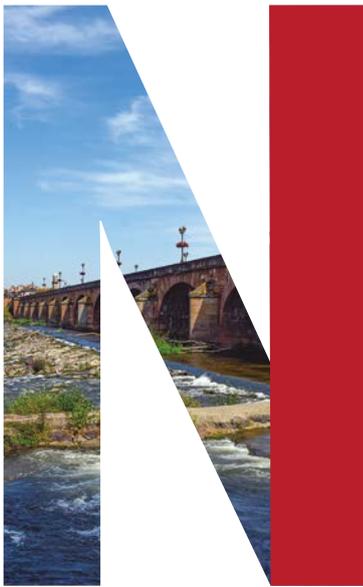
La section Prospective du CESER dessine le champ des possibles

Dans un contexte de rapides mutations où la nouvelle donne régionale soulève de nombreux défis, la section prospective du CESER crée un pont entre le présent et l'avenir. Elle envisage le champ des possibles, élabore des scénarios qui sont des outils pour l'esprit et proposent de réfléchir aux éventualités futures. Si la prospective n'est pas une science en soi, elle nécessite cependant une rigueur dans la méthode qu'elle met en œuvre. Celle qu'utilise le CESER est inspirée des « futuribles ». L'objectif n'est donc pas de prédire l'avenir mais d'imaginer des futurs possibles sous forme de scénarios. Pour les élaborer, la section, composée de membres du CESER et de personnalités extérieures construit en premier lieu un système prospectif, soit un ensemble de variables en interrelations et considérées comme influentes par la section.



N

- Nœud ferroviaire lyonnais
- Numérique



NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS

Constatant qu'un tiers des retards des TER sur le réseau régional est imputable au nœud ferroviaire lyonnais, le CESER demande de combiner des financements d'urgence et de long terme.

JUIN 2019
CONTRIBUTION

Partant de ce chiffre clé, le CESER préconise un certain nombre de mesures afin de rendre le trafic ferroviaire régional plus fluide et plus efficace et favoriser ainsi un accroissement du trafic passager.

Même si le réaménagement complet de la gare de la Part-Dieu assurera une meilleure circulation des trains, il ne suffira pas à résoudre tous les problèmes dans la durée. Un meilleur équilibre du trafic entre les gares lyonnaises représente un enjeu majeur. Sans décision de financement sur ces capacités, on assistera à des reports massifs du trafic ferroviaire potentiel vers la route. Le mode ferroviaire tout entier serait impacté au détriment des voyageurs, des chargeurs de fret, de l'économie et même de l'**environnement***.

DES MESURES IMMÉDIATES INDISPENSABLES

Il convient donc d'opter pour des financements à moyen et long terme, parmi lesquels ceux consacrés au contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL). Celui-ci permettra, par l'Est, une meilleure

desserte de l'aéroport de Saint Exupéry et, par l'Ouest, une amélioration de la capacité Saint Fons-Grenay-Givors avec une desserte de Saint-Etienne et de la Haute-Loire. Le CESER recommande l'ouverture de deux voies aériennes supplémentaires entre Saint Clair et La Guillotière.

La liaison à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand et la liaison transalpine Lyon-Turin comptent parmi les mesures immédiates indispensables, tout comme à l'échelle régionale, la modernisation des matériels roulants et le développement de parcs relais de grande capacité.

Menés dans une logique d'aménagement du **territoire***, les projets en région devraient permettre d'enrayer la dégradation des services actuels.

Enfin, le CESER sollicite de l'État l'affectation de recettes pérennes, avec un plan de financement assorti d'un calendrier de programmation.

NUMÉRIQUE

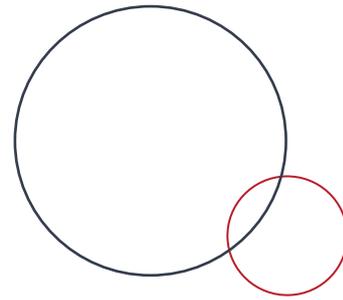
Accès au très haut débit : forte de ses compétences, la Région doit assurer la coordination et l'interface entre plusieurs acteurs clés pour construire avec eux les solutions techniques les plus satisfaisantes.

JUIN 2018
CONTRIBUTION

En réponse à une demande du Conseil régional, le CESER a formulé en 2018 un panel de constats et propositions portant sur l'accès à Internet à très haut débit et à la 4G en Auvergne-Rhône-Alpes. L'enjeu de cet accès, en termes d'aménagement du territoire, pour les ménages et les entreprises, s'est trouvé amplifié par la crise sanitaire et le confinement.

Dès 2016, le CESER a souligné l'obsolescence des seuils officiels définissant le très haut débit (30 Mbps descendants et 5 Mbps montants) en insistant sur l'importance d'un débit montant supérieur à 100 Mbps. Il faut combiner la fibre optique, avec le mode hertzien en raison de la demande très majoritaire sur les mobiles. Le mode hertzien connaît cependant des limites liées au partage du signal entre les utilisateurs. Il se révèle donc soit complémentaire, soit à l'inverse, une solution dégradée.

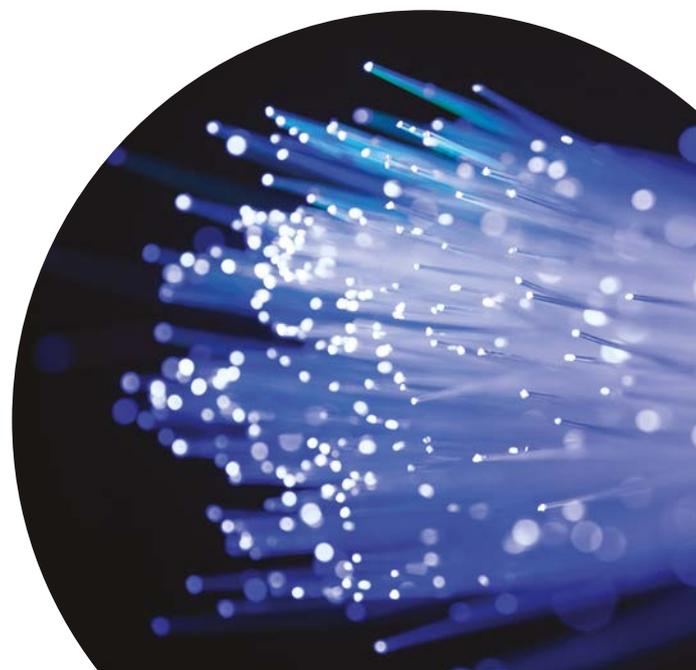
Le CESER a décrypté l'imbrication entre des réseaux hertziens et filaires caractérisés par des modèles économiques très différents. Pour le mode hertzien : les opérateurs privés sont responsables des bandes de fréquence propriétés de l'État. Quant à la fibre optique : le réseau est déployé soit sur des zones plus denses et plus rentables où les opérateurs procèdent



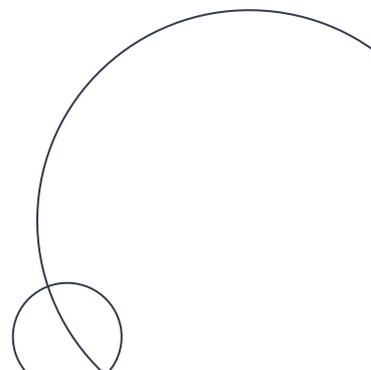
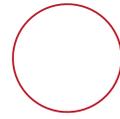
à un écrémage, soit sur des zones à densité moindre et plus étendues où les collectivités se portent maîtres d'ouvrage.

La couverture numérique reste peu satisfaisante, surtout pour le mobile. Pour la fibre optique, la concurrence entre opérateurs fournisseurs d'accès demeure souvent insuffisante pour passer de prises raccordables à des prises effectivement raccordées chez l'utilisateur. De même, l'égalité tarifaire est aussi un facteur clé qui peut permettre à des zones à densité faible d'être parfois desservies avant des zones voisines plus denses, soumises à la volonté des opérateurs.

 Le CESER préconise que la **Région*** assure la coordination et l'interface entre plusieurs instances. Tout d'abord, elle doit construire les meilleures solutions filaires et hertziennes avec les collectivités locales, tout en anticipant à long terme. Ensuite, elle doit interpeller l'État et son régulateur (ARCEP)* afin de réglementer les obligations des opérateurs, apporter un concours budgétaire et prioriser des zones en mode hertzien. Enfin, la Région doit développer une relation gagnant-gagnant avec les opérateurs privés.



*Autorité de Régulation
des Communications Electroniques et des Postes





- Observatoire
- Orientation



OBSERVATOIRE

La mise en place de l'Observatoire Covid-19 en mars 2020, a permis de compiler les indicateurs disponibles sur le territoire régional concernant tout particulièrement la crise du coronavirus. En septembre, il rassemblait plus de 500 références et le CESER disposait ainsi d'un outil d'informations inédit en Auvergne-Rhône-Alpes, à la disposition des commissions, sections et groupes de travail.*

L'Observatoire est une base documentaire alimentée principalement par des veilles thématiques, complétée de données brutes, baromètres, enquêtes, analyses et rapports, en provenance de sources régionales ou nationales.

Ce sont par exemple des chiffres actualisés de l'INSEE, de Santé Publique France via l'Agence Régionale de Santé, de la Banque de France, de la Chambre Régionale du Commerce et d'Industrie... Certaines références proviennent également d'éléments transmis par les organisations représentées au sein du CESER.

L'Observatoire a eu pour mission première de recueillir l'ensemble des informations statistiques régionales sur les conséquences de la crise sanitaire. Il a ainsi permis de collecter ces données, de les compiler, de les organiser, pour les mettre à disposition de chaque instance de travail.

Plus de 500 références le composent aujourd'hui et en font un outil unique et pertinent en Auvergne-Rhône-Alpes. Certaines de ces ressources ont d'ores et déjà accompagné les commissions, sections et groupes de travail dans la réalisation de la note d'observation, à travers les **yeux*** du CESER, votée fin juillet 2020. Elles continueront d'être utilisées comme base documentaire afin d'alimenter les réflexions des futurs travaux de ces instances.

DEUX QUESTIONNAIRES POUR RECUEILLIR DES « PAROLES DE CONFINEMENT »

Au cœur de la crise sanitaire, le CESER a également souhaité « prendre le pouls » de la société confinée sur les différents **territoires***, en mettant en œuvre une double enquête d'opinions.

Composé de 22 questions, dont 8 « ouvertes », le premier questionnaire, véritable consultation citoyenne adressée aux particuliers d'Auvergne-Rhône-Alpes, a donné lieu à une analyse approfondie. Avec plus de 4 000 réponses traitées, ces « paroles de confinement » constituent une lecture intéressante, à un instant donné, du ressenti des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs préoccupations. Des relations sociales en suspens, un rapport complexe avec le **numérique***, un accès aux services pas toujours aisé, une économie au ralenti, sont autant de motifs d'inquiétude et de stress qui ont

été largement exprimés par les répondants. Des propositions et suggestions pour organiser la solidarité, informer et faciliter le quotidien, complètent cette analyse.

Le second questionnaire, adressé aux acteurs du

territoire (associations, entreprises...), porte sur la manière dont chacun a vécu le confinement et fait face à la crise. Les réponses très détaillées apportées, constituent un complément précieux des données récoltées dans l'Observatoire.

Cet observatoire sera enrichi au fil du temps et pourra évoluer vers une base de données plus large et intemporelle, exploitable dans les travaux futurs du CESER.



O

RIENTATION

Sujet de préoccupation majeur pour les jeunes et leurs familles, l'orientation doit répondre à de fortes attentes sociétales. La multiplication des réseaux et des dispositifs, auxquels s'ajoute le mille-feuilles administratif, peut pourtant rendre le parcours difficile. Le CESER a souhaité y voir plus clair dans l'intérêt de tous et en particulier des jeunes et de leurs familles.

JUILLET 2020
AVIS

Le CESER a engagé un **travail*** de fond sur la question de l'orientation tout au long de la vie, en deux temps : l'orientation des jeunes et celle des adultes. Le rapport adopté en juillet 2020 constitue le premier de ces deux volets.

Cette analyse a été engagée alors que de nombreuses réformes étaient mises en place par le Gouvernement pour mieux accompagner les jeunes dans leur orientation ; les régions se trouvent désormais en première ligne, chargées en particulier de l'information sur les métiers.

Au niveau institutionnel, la question de l'« orientation » est particulièrement complexe avec la multiplication des réseaux et des dispositifs pour répondre à des problématiques ou des publics spécifiques. L'affaire se complique avec l'enchevêtrement des compétences entre État, **Région*** et Éducation nationale... En conséquence, le système peut sembler illisible et peu efficient ; il fait d'ailleurs l'objet de nombreuses critiques de la part des jeunes et de leurs familles. Aussi, une meilleure prise en compte des réalités socio-économiques des métiers et des territoires est souhaitée.

Autre phénomène à prendre en compte, on assiste dans les grandes agglomérations à un développement de l'offre de services privés d'accompagnement, comme par exemple le coaching, une ressource encore à la charge des familles et susceptible d'accroître les inégalités sociales.



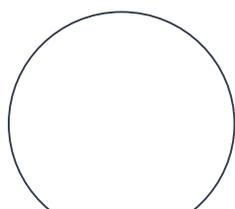
GARANTIR L'ACCÈS POUR TOUS AUX SERVICES D'ORIENTATION

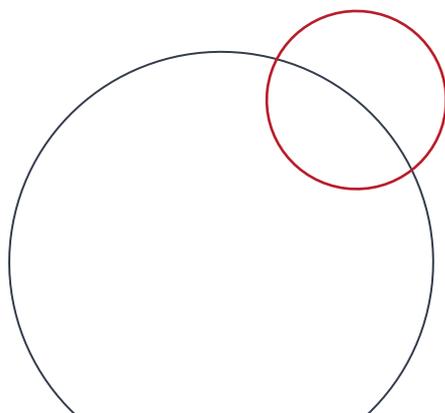
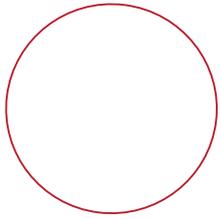
La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est appuyée sur la réforme de 2018 pour élaborer une stratégie régionale de l'orientation tout au long de la vie. Saisi sur ce sujet, le CESER a rappelé son attachement à la concertation des acteurs de terrain pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence régionale. Elle doit associer parents d'élèves, organisations syndicales et professionnelles, établissements d'enseignement publics et privés, du secondaire comme du supérieur.

En définitive, la contribution du CESER votée en juillet 2020 propose un état des lieux précis du système régional de l'orientation, rappelle les nombreux travaux engagés par l'instance sur ce thème et formule une série de préconisations.

📌 En cohérence avec son « fil rouge » sur l'**équité des territoires***, le CESER souhaite que l'accès aux services d'orientation et d'accompagnement soit garanti pour tous les jeunes de la région, dans l'ensemble des **territoires***, en s'appuyant au besoin sur des outils innovants pour toucher les publics éloignés des réseaux d'accueil traditionnels.

📌 Ce principe d'équité territoriale doit être au cœur des missions de l'Agence « Auvergne-Rhône-Alpes Orientation » créée récemment par la Région. En sa qualité d'éclaireur, le CESER préconise également d'engager des études complémentaires pour mieux comprendre les liens entre l'orientation et le décrochage scolaire. Une autre équation à plusieurs inconnues...







- Parité
- Partenariat avec les CDD
- Pratiques culturelles et sportives
- Proximité



PARITÉ

Au CESER Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 190 conseillers que compte l'Assemblée, 74 sont des femmes (soit près de 40%).

Le CESER évolue positivement dans la prise en compte de l'égalité femmes-hommes. Au-delà d'une simple parité formelle il entend, à travers ses travaux (ses préconisations notamment), être un promoteur plus incisif de cette dimension démocratique fondamentale auprès des pouvoirs publics ou politiques et plus largement de la société civile.

Si, dans les instances, la représentation n'est pas encore strictement paritaire, la volonté de tendre vers une parité reste prépondérante, comme il est d'ailleurs indiqué dans le règlement intérieur du CESER adopté pour cette mandature.

Un progrès significatif : 12 femmes sont membres du Bureau. Parmi elles, cinq sont présidentes d'instances de travail, à la tête de 3 commissions « Orientation, éducation, formation, parcours professionnel », « Enseignement supérieur, recherche et innovation », « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel », de la section Industrie

Les femmes occupent
46% des sièges
dans les organismes
extérieurs.

et d'un des trois groupes de travail permanents du CESER. Quatre sont en charge des relations avec les **territoires*** et trois autres font partie du Comité Opérationnel (COMOP).

Autre signal fort de la **gouvernance*** actuelle, le vice-président à l'égalité femmes-hommes, veille notamment à l'équilibre des représentations du CESER dans la soixantaine d'organismes extérieurs où l'instance est représentée. Ainsi, actuellement, les femmes occupent 46% des sièges dans ces organisations et cette proportion varie suivant les renouvellements fréquents au sein du CESER. Parfois, leur représentation est même supérieure.

La question de l'égalité femmes-hommes demeure une préoccupation constante de cette mandature et le Comité de pilotage, mis en place dans cet objectif, poursuit activement ses réflexions sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

PARTENARIAT AVEC LES CDD

Pour la première fois en région Auvergne-Rhône-Alpes, après une collaboration de plusieurs mois entre le CESER et cinq Conseils de développement, une journée d'échange a été co-organisée sur le thème « emploi, compétences et territoires ». Ce travail commun productif et enrichissant sera poursuivi en 2021 sur une nouvelle thématique.*

La société civile doit pouvoir échanger sur les différentes expériences territoriales et concourir à une meilleure articulation de l'action des différentes collectivités. Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat, CESER et Conseils de développement (CDD) s'efforcent ainsi d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Le CESER cultive une vision régionale qui s'appuie sur une connaissance de terrain, venant évidemment des conseillers, mais également des nombreuses auditions conduites lors des travaux de commissions.

Les CDD ont une grande connaissance des **territoires***. En tant qu'une des représentations de la société civile, les Conseils de développement sensibilisent les citoyens aux enjeux territoriaux et mobilisent les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques, aux côtés des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) que sont les métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes.

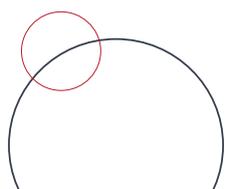


CONTINUER À ENRICHIR LA RELATION AVEC LES TERRITOIRES

Conscients de cette complémentarité, les vice-présidents du CESER en charge des territoires et des CDD volontaires - Vichy-Pays d'Auvergne (03), Grenoble Alpes Métropole (38), Vienne Condrieu Agglomération (38), Saint Etienne Métropole (42) et Lyon Métropole (69) - se sont réunis, dès décembre 2018. Ils ont étudié ensemble la faisabilité et les modalités d'organisation d'une journée commune, ayant pour objectif de dégager une vision partagée sur un sujet fondamental pour le développement des territoires. Leur idée première était de faire prendre conscience de l'existence d'initiatives locales particulières, de les promouvoir et ensuite de permettre de les adapter à d'autres **territoires***.

Après un an de travaux préparatoires, un colloque sur le thème « emploi, compétences et territoires » s'est tenu le 11 février 2020 à l'Hôtel de Région. Cette journée a pointé l'importance du repérage des besoins en compétences et des capacités des personnes. Elle a permis de s'approprier les différentes expériences présentées afin d'en tirer le meilleur parti, ainsi que plusieurs orientations destinées à améliorer le lien Emploi-**Formation*** dans nos territoires.

Ce travail avec les Conseils de développement contribue à enrichir la relation avec les territoires, en identifiant leurs besoins et questionnements, en valorisant les innovations, en partageant réflexions et méthodes... Il sera poursuivi en 2021, sur une nouvelle thématique.



PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

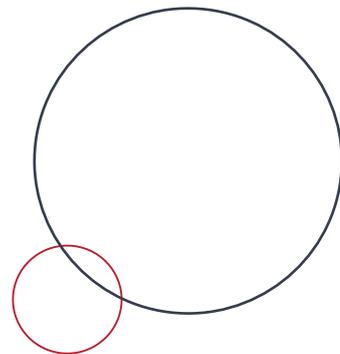
Le numérique, une piste à suivre pour les publics éloignés des pratiques culturelles et sportives.

NOVEMBRE 2019
CONTRIBUTION

Le CESER a souhaité explorer des pistes d'actions pouvant favoriser, pour les publics dits « éloignés », un accès vers des pratiques culturelles et sportives, tout particulièrement par le recours aux technologies digitales.

Outre une valorisation de l'offre disponible, le CESER s'est demandé comment le **numérique*** pourrait aider à lever des barrières pour des populations éloignées géographiquement ou rebutées par l'accès technique, ayant peu de motivation au départ, peu de temps ou de moyens financiers.

Ainsi très concrètement, la **Région*** pourrait jouer un rôle d'accélérateur des usages numériques, exemple par la formation d'animateurs spécialisés, d'une plate-forme d'information sur l'offre culturelle et sportive régionale, un accès gratuit à de nombreuses ressources, ou encore la création d'un pass senior...



En tant que partenaire privilégié d'initiatives digitales menées dans les domaines du sport et de la culture, elle pourrait lancer des appels à projets régionaux d'« inclusion numérique », soutenir la mise en place d'espaces publics numériques dans les **territoires*** isolés ainsi que l'équipement des publics en difficulté économique...

LES OUTILS DIGITAUX COMME LEVIERS D'INCLUSION SOCIALE

Le CESER est cependant bien conscient des freins possibles à un tel déploiement d'initiatives et de moyens. Au total, 14 millions de personnes en France sont encore éloignées du numérique et un adulte sur cinq ne recourt jamais à ces outils ou reste souvent bloqué en cas de difficulté. La maîtrise de leur usage fait donc encore défaut à une fraction importante de la population et il est justement question de faciliter son appropriation dans une large mesure.

Si les outils digitaux peuvent apparaître comme de nouvelles ressources au service de la démocratisation culturelle et sportive, leur emploi requiert au préalable un accompagnement attentif pour pouvoir constituer de réels leviers d'action au plus près des personnes concernées.



PROXIMITÉ

Les territoires et la proximité sont des thèmes placés au cœur de la réflexion et de l'action du CESER.

La déconnexion croissante qui existe entre les territoires, ceux qui les vivent au quotidien et les instances décisionnelles, contribue à rendre l'action publique moins lisible, moins efficace aussi.

Ce besoin d'équilibre, de proximité, d'**équité des territoires***, le CESER l'entend, il le partage et surtout, le défend. C'est pourquoi, à son échelle comme à l'échelle régionale, il a décidé de renforcer les liens avec les territoires de la région.

FAVORISER LE DIALOGUE AU CŒUR DES TERRITOIRES

La Conférence des Territoires, qui réunit, au côté du Président, 11 vice-présidents délégués, a été mise en place dans cet objectif de proximité.

Chacun des vice-présidents a un territoire de référence et une double mission. La première est d'informer sur les travaux du CESER et les diffuser au cœur des territoires. En cela, ils sont de véritables ambassadeurs du CESER.

Leur seconde mission consiste à assurer un lien de proximité avec toutes les structures susceptibles de porter ou de promouvoir des initiatives territoriales. Ce lien de proximité se retrouve notamment dans le **partenariat avec les Conseils de développement***, représentants la société civile au niveau local.

C'est dans ce même esprit de proximité et de rapprochement que des rencontres territoriales sont organisées. Elles ont permis d'aborder des problématiques concrètes et quotidiennes comme en 2018, à Annecy, pour le foncier et le foncier agricole ou à Saint-Etienne pour les **mobilités*** et **villes*** moyennes. En 2019, les aides aux entreprises à Vichy et les

mobilités **hydrogènes*** à Clermont-Ferrand ont illustré 2 autres rencontres territoriales.

Ces temps d'échanges au cœur des **territoires*** ont laissé une large place au **dialogue*** et aux retours d'expériences. Ils sont aussi de bonnes occasions de sensibiliser la **jeunesse*** aux travaux et réflexions du CESER.

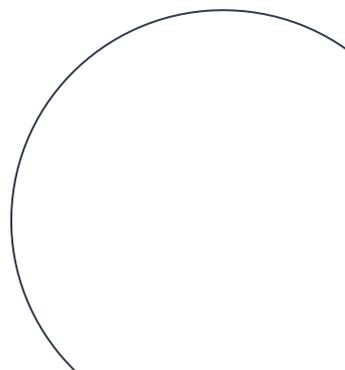
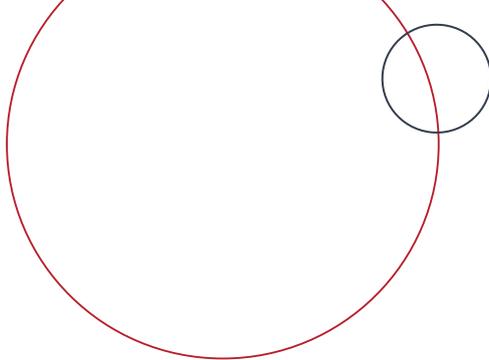


ÉVÈNEMENT

Les rencontres territoriales

Le CESER, lors de cette mandature, a souhaité aller à la rencontre de ses partenaires sur tout le territoire régional, composé de 12 départements. En mettant en place « Les Rencontres territoriales », l'objectif du CESER est tout d'abord de présenter le rôle et les travaux de cette assemblée consultative, souvent méconnue. Le second objectif est de recenser les initiatives des territoires pour pouvoir enrichir ses propres données.

Ces « Rencontres territoriales » sont donc une véritable opportunité de contact et d'échanges avec la société civile à travers les Conseils de développement, mais aussi des élus, certaines structures identifiées sur le territoire comme le monde économique, syndical et associatif.





Q

- Qualité de l'air



QUALITÉ DE L'AIR

Chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes, 4 400 décès (soit 7,4%) sont dus à une mauvaise qualité de l'air. Le CESER s'est saisi des enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de l'amélioration de la qualité de l'air pour révéler l'urgence à agir.

NOVEMBRE 2019
CONTRIBUTION

Au-delà d'une seule problématique environnementale, la pollution atmosphérique est devenue une question de **santé*** publique qui présente des enjeux sanitaires et territoriaux importants.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ensemble du **territoire*** est concerné, même si cette pollution affecte différemment la région. En effet, si les grandes agglomérations sont les plus impactées, les zones rurales comme la Drôme, l'Ardèche ou encore des zones de montagne (fortement touchées par la pollution à l'ozone), sont également impliquées. Les vallées alpines sont quant à elles soumises au phénomène d'inversion des températures, bloquant la pollution dans le fond de vallée.

Le CESER, très attentif à ces questions, révèle l'urgence à agir, car si la prise de conscience générale des acteurs progresse, elle reste pour autant limitée et les comportements évoluent trop lentement.

LES ACTEURS PUBLICS SE DOIVENT D'AGIR ET DE COMMUNIQUER DE FAÇON COHÉRENTE ET EXEMPLAIRE

Le CESER a tout d'abord mis en évidence les actions soutenues par différents acteurs institutionnels ainsi que celles menées sur les secteurs du **transport***, de l'agriculture, de l'**industrie*** et pour le résidentiel. Il relève l'importance d'adopter, au sein d'une approche globale, des mesures adaptées aux spécificités territoriales et aux disparités sociales.

📌 Pour permettre cette action structurée, le CESER préconise, dans un premier temps, d'intégrer cet enjeu dans chaque politique publique régionale. Par exemple, un partenariat entre le Conseil régional et les organisations professionnelles permettrait de prendre en compte les freins et les contraintes de chaque secteur autour de cet enjeu majeur.

30 jours de pics de pollution en 2018

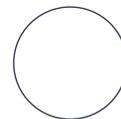
📌 D'autre part, le CESER, résolument engagé dans ce combat pour la qualité de l'air, propose de développer massivement la communication sur ce thème (panneaux électroniques, médias régionaux, réseaux sociaux...), de créer une plateforme de bonnes pratiques des collectivités et des acteurs économiques, de mettre en place un totem dans chaque établissement scolaire avec un capteur de pollution, ou encore de diffuser une communication spécifique en direction des automobilistes.





R

- Reconnaissance
 - Région
 - Réussir



RECONNAISSANCE

Créé durant cette mandature, le Prix du CESER entend valoriser des actions ayant un impact positif sur les territoires* et habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour sa première édition, trois trophées valoriseront la pertinence d'actions innovantes dans le cadre de la crise engendrée par la Covid-19*.

Comme un symbole à haute valeur positive, le Prix du CESER propose cette année une édition spéciale « coronavirus », dans le but de récompenser les initiatives qui ont amélioré les conditions de vie des habitants de la région durant la crise liée à la Covid-19. Les actions candidates doivent répondre à cinq critères :

- ▶ Une portée d'intérêt général
- ▶ L'efficacité
- ▶ Le caractère innovant à l'échelle régionale
- ▶ Le caractère reproductible ou inspirant
- ▶ La pérennité

Lors de la cérémonie de remise des prix du CESER, trois récompenses seront attribuées :

- ▶ Le prix du jury
- ▶ Le prix des conseillers du CESER
- ▶ Le prix du public où tous les participants voteront en direct pour leur projet coup de cœur !



Présentation complète du Prix du CESER et accès aux candidatures sur le site du CESER : ceser.auvergnerhonealpes.fr



Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional
et Antoine Quadrini, Président du CESER.

RÉGION

Seconde assemblée de l'institution « Région », le CESER affirme sa volonté de cultiver les liens de complémentarité entre les deux assemblées. Au centre de ses préoccupations le « mieux-vivre » des habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du Conseil régional et du Président du Conseil régional, une assemblée consultative complémentaire de l'assemblée délibérative. Sa mission :

- Informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales
- Participer aux consultations organisées à l'échelle régionale
- Contribuer à des **évaluations*** et à un suivi des politiques publiques régionales.

Au-delà des saisines obligatoires, réglementaires, le CESER choisit également des sujets qui touchent l'ensemble des citoyens en allant au plus près de l'actualité et des **territoires***.

2018 - 2020 :

32 AVIS

Les travaux du CESER, sur saisine ou auto-saisine, produisent des analyses, des propositions opérationnelles, concrètes que le Conseil régional peut décliner dans ses politiques. C'est le sens même de l'existence du CESER, son ADN.

DES LIENS DE COMPLÉMENTARITÉ AU SERVICE DES CITOYENS D'Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER a formulé diverses préconisations reprises par le Conseil régional, comme par exemple sur les **fonds européens*** ou le Plan Régional de Prévention et de Gestion des **Déchets***, ainsi que sur les coopérations en matière de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur cette dernière thématique, les préconisations du CESER répondaient à une co-saisine inédite État-Région, unique dans l'histoire du CESER.

2018 - 2020 :
23 CONTRIBUTIONS

Autre exemple, dans l'avis définitif rendu sur le **Schéma*** régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le CESER a affiné ses préconisations, tenant compte des échanges nourris sur le sujet qui s'étaient tenus entre les deux assemblées et leurs services respectifs.

Ces liens de complémentarité bénéficient aux habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui restent bien entendu au centre de leurs préoccupations.



RÉUSSIR

De l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels sont les parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ?

OCTOBRE 2019
CONTRIBUTION

Avec près de 350 000 étudiants, l'**enseignement supérieur*** et la recherche constituent des enjeux essentiels pour Auvergne-Rhône-Alpes. Les nouvelles générations d'étudiants aspirent désormais à des parcours plus diversifiés et plus efficaces pour les mener à l'activité professionnelle.

Dans une région disposant d'une offre importante de formations supérieures, et d'un tissu économique dynamique, le CESER a identifié quatre axes de progrès répondant aux préoccupations des étudiants :

- ▶ Comment trouver ma **formation*** ?
- ▶ Comment puis-je accéder aux études supérieures ?
- ▶ Comment réussir mes études et me réorienter si nécessaire ?
- ▶ Après les études, quel métier, quel poste ?

Même si les établissements d'enseignement supérieur de notre région se montrent particulièrement dynamiques et innovants, leurs initiatives sont néanmoins insuffisamment identifiées pour l'étudiant de la région et sa famille. En réalité, elles restent trop peu lisibles à l'échelle régionale.

UNE COORDINATION TERRITORIALE POUR L'ORIENTATION

📌 La **Région*** doit donc impulser une forte politique régionale pour l'étudiant, mettre en place un accompagnement renforcé et harmonisé des parcours à même de garantir les mêmes chances de réussite à l'ensemble des jeunes. Elle doit également soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans l'anticipation des grandes mutations technologiques et sociétales, en fluidifiant les approches disciplinaires à l'échelle du **territoire***.

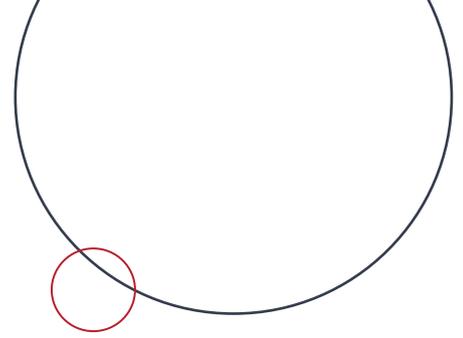
92% des bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur poursuivent leurs études dans la région.

📌 Le CESER propose la création d'un Centre régional des compétences et des métiers, tête de réseau de la coordination territoriale pour l'**orientation*** et le parcours d'études et d'insertion des étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes. Son premier objectif est de formaliser - à l'échelle des décideurs académiques, territoriaux et économiques - un cercle permanent de réflexion et de coordination des projets en matière de soutien et de réussite étudiante. Le second point est de déployer des services d'accompagnement de l'étudiant sur chaque site universitaire de la région.

Bonne nouvelle ! Une étude menée dans le cadre du partenariat entre l'INSEE et le CESER, publiée en avril 2019, indique que « les bacheliers poursuivent majoritairement leurs études dans la région ».



- Santé
- Schéma



SANTÉ

Par une contribution entièrement volontaire, le CESER a tenu à fournir une réponse à la consultation lancée par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028.

AVRIL 2018
CONTRIBUTION

Le CESER a formalisé sa réponse à partir des nombreux avis et contributions adoptés au cours des années passées sur certaines des thématiques contenues dans le PRS.

Parmi les points saillants exposés dans la note de recommandations, il faut retenir tout d'abord que le **numérique***, aussi efficient soit-il, ne saurait résoudre l'ensemble des difficultés du secteur sanitaire et ensuite que la prévention ne bénéficie toujours pas de crédits suffisants.

📌 Le CESER pointe la nécessité d'encourager la médecine prédictive et de prévention, d'apporter un appui aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), aux pôles de santé et aux Maisons Médicales de Garde (MMG) pour les inclure dans l'organisation des urgences hospitalières.



ÉVÈNEMENT

Table ronde sur les déserts médicaux

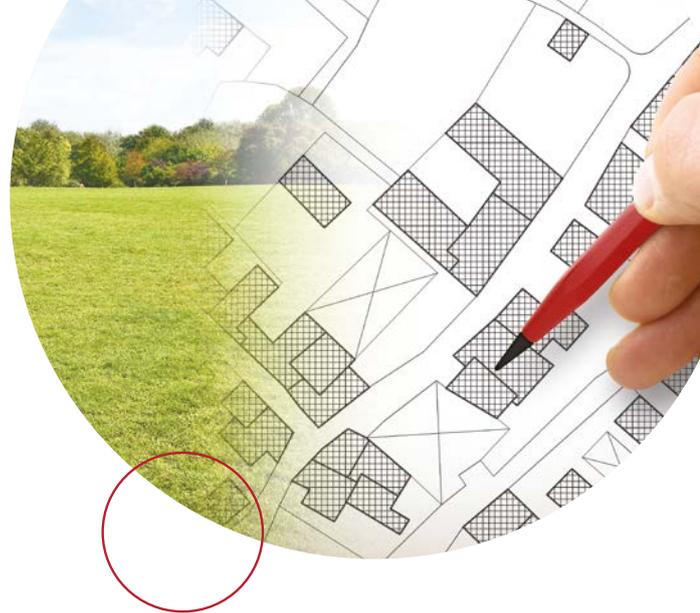
Le 19 novembre 2019, le CESER a organisé une table ronde sur le thème des déserts médicaux dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Organisé dans les locaux de Médipôle, à Villeurbanne, cette table ronde a réuni des intervenants du monde de la santé dans l'objectif de faire un état des lieux de l'isolement médical de certains **territoires*** de notre région afin de proposer des pistes de réflexion pour lutter contre ces zones blanches.

DROIT AU RÉPIT ET DROIT DE REPOS

Le dernier aspect qui permet de « faire le pont », avec le **travail*** mené par la commission à la suite de cette réponse à la consultation, est la question essentielle des **aidants***, détaillée dans la contribution sur « les aidants des personnes âgées dépendantes ».

📌 Sur ce point particulier, le CESER notait, en décembre 2019, la faiblesse des solutions proposées pour l'aide aux aidants : il n'est pas possible que soit seulement prôné l'usage du « numérique afin de permettre d'imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement et de soutien des aidants, (...) par la simple mise à disposition de l'offre de répit existante ».

En somme, ce que demandent les **aidants***, ce n'est pas uniquement de pouvoir trouver sur internet une liste d'adresses et de numéros de téléphone... Ils sont bien au contraire en demande de lieux physiques d'accueil et d'un « droit au répit » leur permettant de prendre un temps de repos légitime.



SCHÉMA

Au-delà de toute figure imposée par le cadre légal, l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doit être considérée comme une opportunité de disposer d'une véritable boussole pour l'action publique en Auvergne-Rhône-Alpes.*

2018 - 2019
AVIS

Dès l'origine de la démarche, le CESER a considéré que l'élaboration d'un tel schéma devait présenter l'opportunité d'indiquer la direction à suivre pour l'action publique en région.

Prévu par la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation de la République, le SRADDET est dénommé en Auvergne-Rhône-Alpes, schéma Ambition Territoires 2030. Adopté par le Conseil régional, il est désormais applicable après l'approbation préfectorale d'avril 2020.

DES DYNAMIQUES D'ADAPTATION PERMANENTE

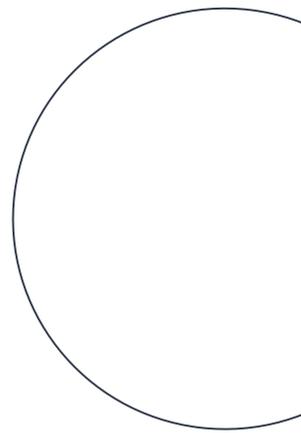
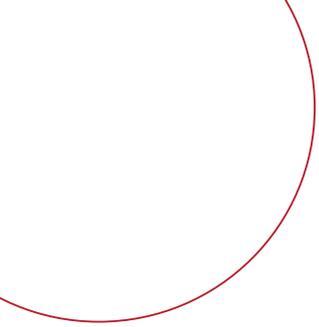
Concernant les objectifs du schéma, après son appel en 2017 à afficher dans le document 12 ambitions et 5 défis, le CESER a fait valoir sept clés de réussite.

La première d'entre elles étant l'équilibre des territoires, fil rouge des travaux du CESER. Cet équilibre ne peut être obtenu que par des dynamiques d'adaptation permanente aux mutations, dans un espace de flux et de **mobilités***. Le CESER relève la nécessité d'un management homogène entre les projets de **territoire*** par le **dialogue***, la coordination et l'articulation des échelles d'action.

L'attractivité et la compétitivité, alliant développement et protection ; la dimension Grand Sud Est ; l'intérêt général et l'acceptabilité sociale après débat contradictoire. Ces enjeux doivent être appréhendés, au même titre qu'une prescriptivité claire des « règles générales » du schéma qui s'imposeront aux documents d'urbanisme. Une clarification de l'action de chaque acteur public doit tirer parti de la conférence territoriale de l'action publique.

Concernant justement les règles prescriptives pour les documents d'urbanisme, le CESER relève qu'elles intègrent globalement les anciens schémas sectoriels (**environnement***, **énergie***, **transport***...). Un certain flou persiste avec une territorialisation insuffisante et des risques, notamment en termes d'efficacité et de sécurité juridique.

Enfin, le CESER regrette un problème de cohérence avec le schéma de **développement économique*** pour ce qui concerne le foncier. Ces aspects devront donc être éclaircis autant que possible.





- Territoires
- Transport
- Travail



TERRITOIRES

Le CESER s'est plongé au cœur des réalités locales pour en apprécier les spécificités. L'ambition est de dégager une intelligence collective des acteurs pour activer les dynamiques et les ressources propres à chacun des territoires.

DÉCEMBRE 2020
CONTRIBUTION

Auvergne-Rhône-Alpes présente une richesse de diversité des territoires inégalée en France (géographie, population, économie). Comment tirer le plus grand avantage de cette diversité et de ce dynamisme ?

Le CESER conduit depuis longtemps des réflexions sur l'aménagement du territoire. Il l'a fait récemment pour le **Schéma*** d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en appelant de ses **vœux*** une vision anticipatrice.

Il a retenu un échantillon de territoires suffisamment riche et s'est fondé sur des expertises extérieures (économistes et historiens). Surtout, adoptant une méthode inédite, le CESER a procédé à un long recueil de témoignages de membres de l'assemblée. Ceux-ci ont permis d'identifier les marqueurs et ressources caractérisant ces territoires puis de hiérarchiser les niveaux de collaborations entre leurs acteurs.

Territoires : Le CESER définit les territoires en tant qu'espaces d'action et de production de l'humain.

Fort de ces éléments, le CESER avance des suggestions pour une action opérationnelle bâtie sur ce type d'intelligence collaborative.

FAVORISER DES RÉSEAUX D'ACTEURS AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES

Avant de formuler des suggestions, le CESER a pris soin d'examiner les politiques territoriales que la **Région*** conduit aux échelles locales, départementales et régionales.

Alors que le CESER a fait preuve de la plus grande constance durant une trentaine d'années pour valoriser l'effet levier apporté par l'intervention régionale en faveur de projets de territoires, la Région a pu fluctuer entre logique de guichet et logique de projets. Depuis 2016 Auvergne-Rhône-Alpes est certes revenue à davantage de simplicité mais aussi à une politique de guichet, sans établir de priorités claires pour son développement.

- Les pistes principales esquissées par le CESER sont multiples :
 - ▶ capitaliser sur les bonnes pratiques,
 - ▶ favoriser une dynamique des réseaux d'acteurs (associations, entreprises, services publics) au bénéfice des territoires,
 - ▶ renforcer l'ingénierie stratégique et opérationnelle, en s'inspirant notamment des anciens contrats Auvergne plus.

Cette étude prend un relief particulier au moment où les territoires doivent résister aux chocs de la crise actuelle et développer très vite des capacités de rebond. Elle s'inscrit également dans le temps long contribuant ainsi à l'appropriation nécessairement lente de la nouvelle région par ses citoyens.





T RANSPORT

Pour le CESER, trop de mesures concrètes concernant les infrastructures de transport sont renvoyées à des concertations ou à des décisions ultérieures.

FÉVRIER 2018
CONTRIBUTION

Le CESER s'est saisi du rapport remis le 1^{er} février 2018 au Gouvernement par le conseil d'orientation des infrastructures.

Il partage le diagnostic et l'approche globale du rapport conformes aux positions exprimées par le CESER. En effet, la réponse aux besoins généraux de **mobilité***, la volonté d'un nouvel effort budgétaire global pour les infrastructures, un meilleur fléchage recettes/dépenses et la construction des hypothèses pour les scénarios de financement des réseaux de transport en région répondent parfaitement aux souhaits du CESER.

Toutefois, il regrette vivement que les choix préconisés ignorent la position stratégique d'Auvergne-Rhône-Alpes en Europe. Le CESER rappelle combien le positionnement géographique de notre région en France est important alors que le centre de gravité de l'Europe se déplace vers l'Est.

Est-il besoin de rappeler qu'Auvergne-Rhône-Alpes figure parmi les toutes premières régions économiques en Europe, une zone attractive, propice aux échanges et donc au développement des activités de transport et logistique ?

Le CESER aurait souhaité que le rapport ne considère pas comme variables d'ajustement de calendrier plusieurs liaisons structurantes soutenues par l'assemblée depuis longtemps :

- ▶ l'accès français à la liaison transalpine avec un chantier portant au-delà de 2038
- ▶ d'autres projets routiers et ferroviaires lyonnais renvoyés sine die à un débat public
- ▶ le projet de liaison à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand reporté au motif que la ligne à grande vitesse Sud-Est ne serait saturée qu'après 2038...





TRAVAIL

Avec la crise Covid-19, de nouvelles pratiques inventives et créatives ont vu le jour et ont révélé une grande capacité d'adaptation organisationnelle et relationnelle dans le « travailler autrement ». Le CESER a apporté sa contribution dans un document inédit.*

JUILLET 2020
CONTRIBUTION

Comment travailler autrement ? Quelles sont les règles de sécurité sanitaire applicables ? Où travailler et avec quels équipements, suivant quels horaires et avec quel management ?

La survenue brutale et inédite du confinement a engendré des mutations extraordinaires dans le monde du travail. Celles-ci ont été étudiées par le CESER selon les axes organisationnel, relationnel, dématérialisé et social.

GRANDE ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHE

Dans un document publié en juillet 2020, les conseillers, en tant que forces vives de la société civile organisée, appuyées par les organisations internes du CESER, ont souhaité s'interroger sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation du travail, dans les entreprises et autres activités. Ces contributions ont été présentées sous la forme de retours d'expériences, remontées de terrain, témoignages ou encore de partages d'informations.

Au final, tous les conseillers font état d'une forme de « reprise en main » au niveau micro-local, collectif ou individuel des conditions de l'activité en distanciel.

Ainsi, ce sont bien plus souvent les intelligences au plus près du terrain qui ont aidé à mettre en place des formules de travail à distance qui soient opérationnelles, adaptées et innovantes. Cette autonomisation des salariés est un des facteurs positifs les plus souvent cités, par les salariés eux-mêmes et par leurs directions.

En revanche, si certains ont pu noter un « formidable élan de solidarité et d'inventivité », d'autres pointaient un « accroissement plus global des inégalités ». Par exemple, certaines femmes ont eu à connaître la triple journée, cumulant télétravail, accompagnement pédagogique ou garde des enfants et tâches ménagères.

Enfin, les interactions physiques et le langage non verbal, si essentiels dans la compréhension mutuelle, ont fait défaut dans de nombreuses situations aussi diverses que les négociations commerciales, les actions pédagogiques en direction des élèves ou étudiants, l'accompagnement de personnes en difficulté...

Les mutations observées prévoient de rebattre durablement les cartes de l'organisation du travail et appellent à faire preuve de flexibilité et de créativité pour sortir de la crise.



• Utilité



Remise de la contribution Covid-19 :
Repenser demain, le regard du CESER
au Préfet de région Pascal Mailhos - Août 2020

UTILITÉ

Le CESER est une institution utile aux élus régionaux et aux acteurs des territoires, grâce à la qualité de ses réflexions et productions, par sa vision de la société et des grands enjeux d'aujourd'hui, par la qualité d'écoute et la richesse des connaissances de ses conseillers et avec le souci permanent de l'efficacité.*

Le CESER a le mérite de faire parler des gens qui ne sont pas sur la même ligne, mais qui s'écoutent et qui construisent ensemble. Et c'est ainsi que le CESER arrive à un consensus constructif. Ce consensus est issu de l'écoute fine des attentes et besoins de la société civile dans son ensemble, grâce à une forte connexion avec les réalités économiques, sociales, environnementales propres à notre territoire. Grâce aussi à la qualité de l'analyse quant aux projections à moyen ou long terme, l'indépendance de ses préconisations sur un large spectre de thématiques, le CESER est utile naturellement aux élus régionaux. Mais pas seulement. Utile également aux acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux du territoire. C'est le sens du **travail*** que mène le CESER.

DONNER LA PRIORITÉ AUX INSTITUTIONS

Le CESER est aussi appelé à contribuer à l'**évaluation*** des politiques publiques, son approche n'est pas réduite à un soutien strictement technique de production de bilans ou de diagnostics. Il est une réelle force de propositions quant aux ajustements à apporter à la mise en œuvre de l'action publique, à sa diffusion ou à sa promotion. Les conseillers peuvent observer sur le terrain les conséquences de l'intervention publique et fournir des retours d'expériences. Le CESER peut ainsi constater si les objectifs et finalités initialement identifiés sont atteints.

La République doit s'appuyer prioritairement sur ses institutions, les renforcer en leur redonnant plus de force et de vigueur. Le CESER est de celles-ci. Le CESER n'existe pas pour lui-même. À partir des informations recueillies, de ses réflexions et analyses, le CESER est là pour faire des propositions encore plus proches des citoyens de chaque territoire.

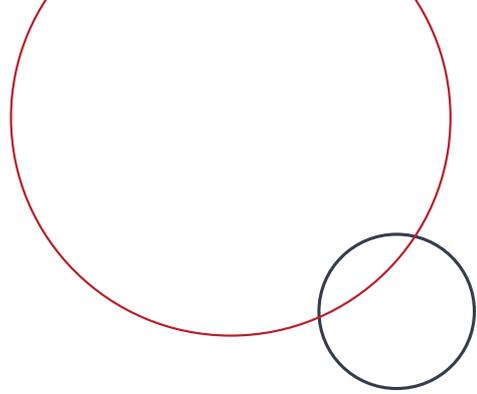
Le rôle du CESER est enfin, ou d'abord, d'aider à renforcer la **démocratie*** représentative mise à mal par le manque de confiance dans ses représentants élus. C'est en ce sens qu'il se rend utile.

« Par opposition à ceux qui critiquent, qui dénoncent, nous sommes la démocratie qui contribue, celle qui propose et qui impulse un souffle nouveau. »

Extrait du discours des vœux 2020, A. Quadrini



- Ville
- Violences scolaires
- Vœux



VILLE

Un quart de la population régionale et des emplois sont situés dans les villes moyennes. C'est pourquoi Auvergne-Rhône-Alpes doit continuer à investir pour ses cœurs de ville.

JUIN 2018
AVIS

Le CESER s'est prononcé sur le projet de dispositif « actions Cœur de Ville » de juin 2018 qui lui avait été soumis pour avis par l'Exécutif régional ; ce dernier proposait en effet des mesures complémentaires à celles de l'État. Le CESER rappelait que les villes moyennes sont pour lui une préoccupation majeure : il s'appuyait sur ses travaux de prospective sur les villes moyennes et ses contributions consacrées à l'aménagement du territoire.

Les enjeux sont importants. De nombreux centres de villes moyennes sont en péril, avec une baisse effective de leur population, une paupérisation accrue et un taux croissant de désaffectation de locaux commerciaux. Un effet levier est attendu d'une démarche concertée État-Région pour échapper à cette spirale négative.

À ce sujet, le CESER partage la volonté de l'Exécutif régional d'accompagner le dispositif initié par l'État, par un soutien aux aménagements concourant au renforcement de la centralité, notamment à travers les investissements « à fort impact local ». Il prend acte d'un engagement financier dans le droit fil de la volonté manifestée par la **Région*** d'accompagner l'investissement et le **développement économique*** dans les **territoires***.

Il rappelle cependant, sur la base de ses travaux, la nécessité d'appréhender l'attractivité des villes moyennes à travers de nombreux autres facteurs. Le **Schéma*** régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) doit être le cadre de cohérence globale de l'action publique en faveur de l'attractivité des villes moyennes et renforcer leur rôle d'articulation entre les espaces métropolitains et le reste du territoire régional.



VIOLENCES SCOLAIRES

À la suite de la demande d'avis du Conseil régional sur son projet de lutte contre le harcèlement scolaire, le CESER a proposé des mesures complémentaires aux dispositifs existants afin d'assurer le succès du plan régional.

JUIN 2019
AVIS

Les violences scolaires sont-elles un phénomène nouveau ? En augmentation ? Les outils existants sont-ils efficaces ? Comment les compléter, mieux les articuler pour qu'ils donnent de meilleurs résultats ? Comment combattre un fléau insidieux qui prospère suivant la loi du silence ? Le projet de plan de lutte contre le harcèlement scolaire du Conseil régional, adopté en décembre 2018, présentait un diagnostic de la situation et des propositions concrètes.

En effet, en dépit de multiples expérimentations, des difficultés d'importance variable persistent et émaillent le quotidien de nombreux élèves et enseignants.

14 % des lycéens déclarent avoir été l'objet d'une attaque sur internet

Tout en saluant les initiatives premières, le CESER a souligné les conditions requises

pour assurer le succès de ce plan : clarification des missions des différents acteurs, qualité et pertinence des **formations*** et des moyens affectés, concours étroit avec la communauté scolaire et les collectivités, suivi et **évaluation*** des mesures.

LE BESOIN DE FÉDÉRER ET COORDONNER LES ACTEURS

Dans un avis intitulé « Agir pour en finir avec les violences scolaires » de juin 2019, le CESER s'est proposé d'élaborer des propositions complémentaires.

13 préconisations réparties en 4 axes ont été proposées :

Il s'agit par exemple de former et informer sur les violences scolaires et les ressources disponibles. Le CESER a notamment proposé de développer, à l'attention des élèves, une application dédiée pour smartphone et tablette.

Il préconise également de développer des partenariats avec des associations compétentes sur ce problème central, de déployer les actions conduites par les étudiants du service sanitaire dans les collèges et lycées et d'impliquer tous les parents dans l'école.

Il reste aussi à fédérer, coordonner et impliquer davantage différents acteurs : jeunes, familles, personnels de la **Région***, associations, collectivités et établissements scolaires. Certaines mesures s'appuient sur des moyens ou dispositifs existants, d'autres appellent des moyens financiers et humains nouveaux.

1 élève / 10
(entre 3 et 15 ans)
a été victime
de harcèlement
en France

Enfin, le CESER préconise de mettre en place, avec les professionnels de **santé***, un protocole spécifique d'accompagnement et de suivi des victimes de harcèlement ainsi que des intimidateurs eux-mêmes.



Cérémonie de vœux du CESER - Janvier 2020

VŒUX

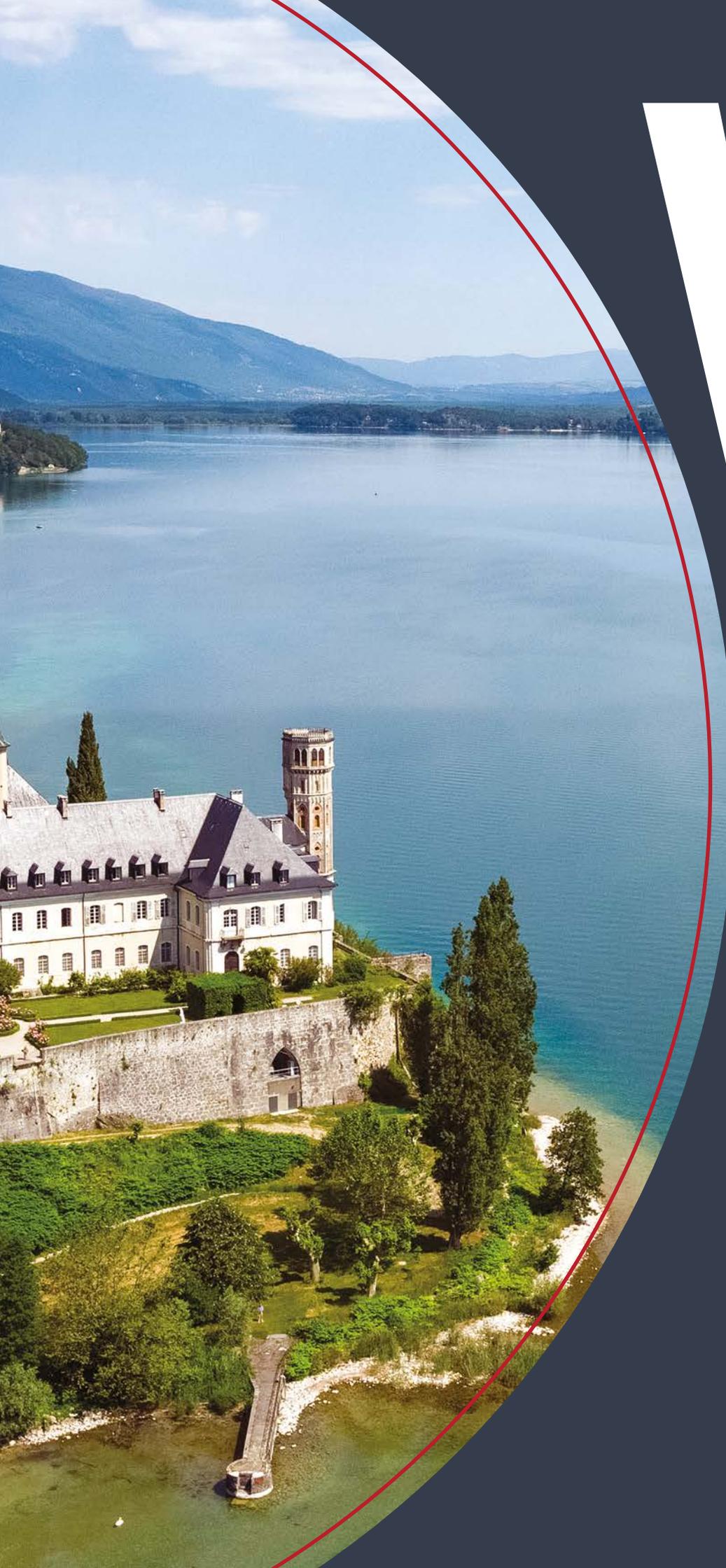
En étroite collaboration avec le Conseil régional, le CESER formule le vœu d'une institution qui cultive ses différences et puise en elles la diversité des points de vue. C'est une richesse pour continuer à s'engager et avancer vers l'avenir.

 Catalyseurs d'idées nouvelles et d'énergies positives : telle est la force des travaux, propositions et préconisations du CESER, tournés vers le « bien-vivre » de ses habitants en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des entreprises du commerce, de l'artisanat, de l'**industrie*** en passant par l'agriculture, l'enseignement, la **formation*** professionnelle, les forces syndicales et les sphères associatives... toutes par leur diversité, fournissent au CESER des ressources qui lui permettent d'avancer pour les aider à aborder le présent et l'avenir dans les meilleures conditions. La pluralité de ces organisations lui permet, en effet, non seulement de disposer d'une connaissance fine des problématiques dans les **territoires***, mais aussi d'exprimer une variété de points de vue, tout en étant en capacité de produire intelligence collective et consensus.

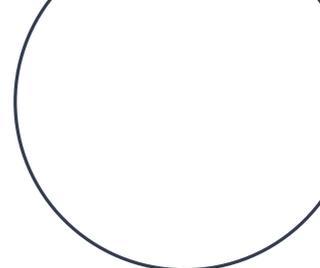
Tourné vers le futur, ouvert au monde qui l'entoure et à ses évolutions, le CESER se place également en position d'anticipation afin de décrypter ce que pourrait être l'avenir.

Il forme enfin le vœu que ses travaux soient visibles auprès des élus comme des acteurs du territoire et qu'ils trouvent en eux une traduction concrète pour le monde d'aujourd'hui et de demain.



WW

• Web



WEB

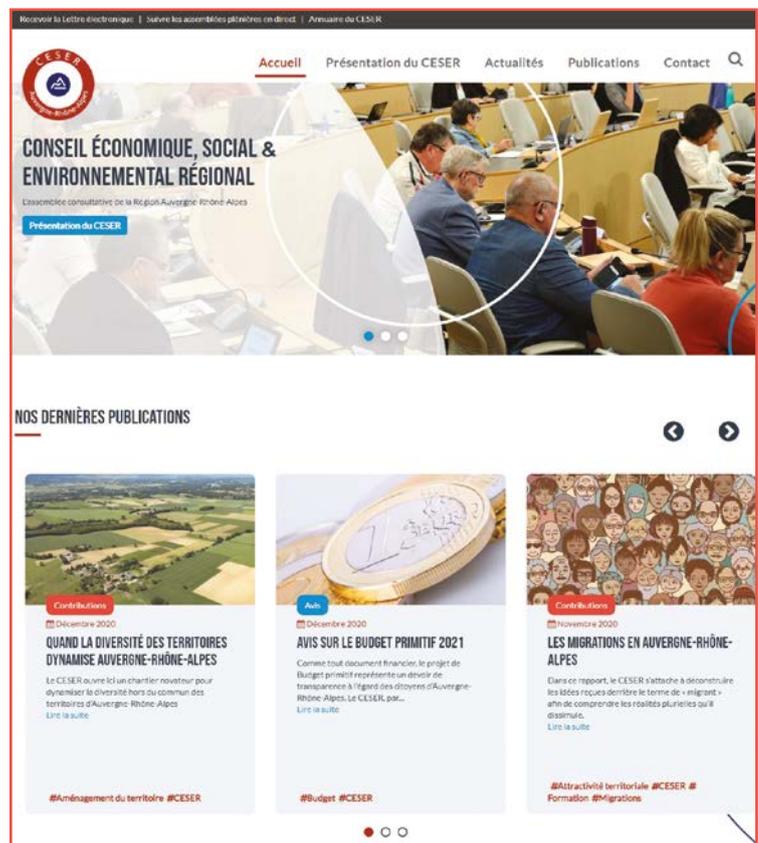
La création d'un site internet en début de mandature et sa présence sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, linkedIn) contribuent à éclairer l'action et les travaux du CESER auprès du grand public.

Découvrez le CESER et nos travaux sur ceser.auvergnerrhonealpes.fr

La dimension sociétale qui imprègne les réflexions, les expertises et les préconisations du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, contribue à défendre une société plus forte, plus juste, plus solidaire et plus citoyenne. Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes est donc l'assemblée dont les réflexions et les propositions sont au cœur des grands enjeux de la région. À ce titre ils méritent d'être toujours plus mis en lumière.

C'est la démarche choisie par le CESER dans toutes ses actions de communication, portée par des outils modernisés pour une meilleure accessibilité à l'information : vidéos, podcasts, charte graphique repensée, possibilités de connexion multipliée (smartphone, tablette...).

Par la digitalisation des canaux de communication, le CESER entend mieux faire connaître ses missions et ses travaux auprès des institutions régionales mais également auprès du grand public. Cette démarche vient compléter l'existant puisque, tous les travaux sont accessibles à tous et font également l'objet de distribution ciblée en format papier.





X

• XXI^e siècle



XI^E SIÈCLE

Au seuil de sa troisième année d'exercice, l'assemblée du CESER a souhaité prendre un temps pour évaluer le parcours accompli depuis le début de la mandature, et réfléchir à la poursuite de l'action de l'institution.

SEPTEMBRE 2020
CONTRIBUTION

La feuille de route 2020-2023 qui en résulte, élaborée lors du Séminaire de Vichy fin 2019 et d'une séance plénière début 2020, synthétise les engagements et orientations de ses membres pour les années à venir.

Creuset d'une construction collective et d'une pensée partagée, la diversité de la composition du CESER fait sa richesse et forge son ADN, fait d'écoute, de **dialogue*** et de respect mutuels.

Plusieurs ambitions portent sa réflexion au quotidien :

- ▶ une réelle prise en compte de ses propositions, expressions de la société civile organisée
- ▶ un renforcement de sa présence sur le **territoire***
- ▶ des travaux empreints d'une vision prospective
- ▶ un CESER plus visible et plus audible, et contribuant efficacement à l'éducation civique des jeunes et des moins jeunes.

POUR UN RÉSEAU RELATIONNEL VIVANT ET DIVERSIFIÉ

Pour l'avenir, le CESER entend poursuivre ses travaux toujours plus à l'écoute des préoccupations actuelles et futures de la société (y compris en recourant à des formes modernes de **démocratie*** participative); ceux-ci seront d'ailleurs susceptibles d'être proposés par d'autres acteurs que le Conseil régional, et devront s'attacher à refléter la pluralité des approches de ses membres. Mieux diffusés et valorisés, afin d'être mieux entendus, ils devront également déboucher sur des préconisations concrètes, aux impacts chiffrés, dont la mise en œuvre éventuelle sera suivie dans le temps.

Enfin, le CESER de demain se déploiera au contact d'un réseau relationnel vivant et diversifié associant acteurs du territoire, partenaires institutionnels, **experts*** auditionnés, mandants, organismes extérieurs...



• Yeux



YEUX

Face à la crise sanitaire, le CESER a fait preuve d'une grande réactivité à tous ses niveaux d'intervention. Sa contribution « Covid-19 : Repenser demain, le regard du CESER », de juillet 2020, insiste sur les aspects de solidarité et de proximité* nécessaires pour surmonter cette épreuve. Plus de 150 recommandations ont été faites dans ce document inédit pour une situation inédite.*

JUILLET 2020
CONTRIBUTION

Dès le mois de mars 2020, le CESER s'est organisé pour faire face à la crise. Les 15 instances ont réorganisé leurs travaux. Chacune s'est emparée d'un sujet d'actualité en lien avec les impacts de la crise ; mot d'ordre : être réactif, concret, utile, en prise directe avec les problématiques des **territoires***, de ceux qui les vivent. Des questions centrales ont rapidement émergé. Comment prévenir les faillites, les pertes d'emploi ? Comment favoriser le redémarrage de l'économie et préserver les meilleures conditions de reprise ?

Les instances se sont également posé d'autres questions de fond et de long terme : comment s'armer contre les inégalités sociales et territoriales et préserver le tissu social ? Comment faire de la protection de l'humain et de la planète notre priorité ?

À CHAQUE INSTANT SUR UN TERRITOIRE, TOUT EST AFFAIRE D'ÉQUILIBRE

Ces travaux ont donné lieu à un document inédit qui a été voté par l'Assemblée plénière du CESER en juillet 2020. Les thèmes des travaux retenus correspondent à des enjeux identifiés en plein cœur de cette catastrophe sanitaire, économique, sociale et culturelle : sécurité alimentaire en temps de crise, défis du **numérique***, impacts de la distanciation physique sur les modèles économiques, service public et gestion des **déchets*** pendant la crise, télétravail comme alternative à la **mobilité***, impacts sur l'éducation et la **formation***, soutien en faveur des acteurs associatifs, défis et opportunités pour l'**industrie*** en Auvergne-Rhône-Alpes...

Sur ces sujets précis, le CESER a livré une analyse approfondie et détaillée des impacts de la crise, exposant enjeux, difficultés et bonnes pratiques pour être en mesure de proposer des recommandations, plus de 150 au total.

COVID-19
+ de 150
recommandations
formulées par
le CESER

Deux grands axes ressortent de l'ensemble des travaux. Il apparaît d'abord un besoin de solidarité avec les plus exposés, les plus fragiles, mais aussi avec les acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs des territoires. Ensuite, s'impose la nécessité de proximité de l'écoute, des décisions et des actions.

Ce document ouvre sur des voies de résilience. Il exprime une capacité de rebond. Il rappelle qu'à chaque instant sur un territoire, tout est affaire d'équilibre. Les décideurs publics pourront durablement s'appuyer sur ces textes.





7

• Zoom



ZOOM

Contraint par la crise sanitaire, le CESER s'est réorganisé en adoptant de nouvelles méthodes de travail et de collaboration. Le CESER a mis un point d'honneur à accompagner collectivement le « travailler autrement » des instances, des conseillers et de la Délégation générale pour pouvoir répondre à ce type de situation.



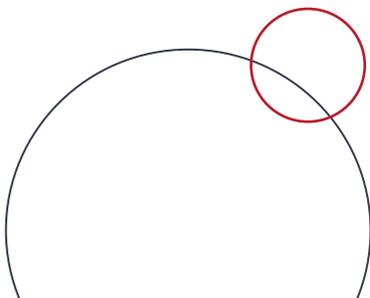
Depuis la mi-mars 2020 et l'arrivée dans la région de l'épidémie de coronavirus, les instances et les conseillers du CESER ont modifié leur façon de travailler. Ils ont dû intégrer notamment l'utilisation de la visio-conférence comme nouvel outil de travail en distanciel pour assurer la continuité de leurs missions.

Le CESER s'est donc réinventé, tout en menant une réflexion continue depuis le début de la crise afin de s'assurer de la permanence du **dialogue*** et du lien social au sein de son assemblée ; une dimension essentielle de son travail. Dans tous les cas, de nouvelles pratiques ont vu le jour et ont démontré une grande capacité d'adaptation et de réactivité face à la crise, en dépit des incontournables inconvénients de cette dématérialisation subie par tous.

Les restrictions liées au confinement obligatoire des Français ont, en effet, profondément bouleversé

l'organisation du travail et ont en particulier révélé un accroissement des risques psychosociaux. Les conseillers du CESER se sont alors emparés de ce sujet pour y apporter leur expertise. Leurs contributions ont été présentées notamment sous la forme de retours d'expérience, également révélatrices de leur propre quotidien...

Entre adaptation et réadaptation, le CESER ne cesse de réévaluer, au jour le jour, les conditions d'exercice de ses instances pour leur permettre de répondre le plus efficacement possible à leurs missions.



ORGANISATIONS MANDANTES : Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes • Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes • Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes • Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes • Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération régionale des chambres des professions libérales (CNPL) Auvergne-Rhône-Alpes • Centre des jeunes dirigeants d'entreprises Auvergne et Rhône-Alpes • Pôle de compétitivité Lyon Biopôle • Pôle de compétitivité Minalogic Partenaires • Pôle de compétitivité Céréales Vallée • Pôle de compétitivité ViaMéca • Pôle de compétitivité Plastipolis • Pôle de compétitivité Tenerrdis • France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes • Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française • Union des industries métallurgiques et électriques (UIMM) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération des entreprises de transports et logistique de France (TLF) • Union inter-entreprises textiles de Lyon et sa région (UNITEX) • Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires (ARIA) • Délégation territoriale d'Action Logement • Les chambres régionales de la Fédération des promoteurs constructeurs de France Auvergne-Rhône-Alpes • SYNTEC Rhône-Alpes • Société nationale des chemins de fers (SNCF) • Electricité de France (EDF) • La Poste • Union nationale industries carrière (UNICEM) Auvergne-Rhône-Alpes • Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes • Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes • Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes • Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes • Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes • Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes • Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) • Comité régional de la Confédération générale du travail (CGT) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière (CGT - FO) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens (CFTC) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE - CGC) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération syndicale unitaire (FSU) Auvergne-Rhône-Alpes • Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes (URAF) • Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes (CAF) • CARSAT Auvergne • CARSAT Rhône-Alpes • Association régionale des caisses de MSA (ARCMSA) Auvergne-Rhône-Alpes • GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération hospitalière de France région Auvergne-Rhône-Alpes • Délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités • Union nationale des instances de coordination des offices et réseaux de personnes âgées (UNIORPA) • Union régionale des Fédérations départementales Génération Mouvement Les aînés ruraux • Fédération nationale des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes • Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) Auvergne et Rhône-Alpes • Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes • Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes • Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes • Université de Lyon • Université Grenoble-Alpes • Université Clermont Auvergne & associés • Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Auvergne-Rhône-Alpes • Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) Auvergne et Rhône-Alpes • Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) • Union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (URAPEL) Auvergne et Rhône-Alpes • Association Lyon place financière et tertiaire • Collectif régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Auvergne-Rhône-Alpes • Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes (UR-CIDFF) • Filactions • Union nationale des étudiants de France (UNEF) Auvergne-Rhône-Alpes • Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) • Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) • Union nationale inter-universitaire (UNI) • Union régionale des fédérations des œuvres laïques (URFOL) Auvergne-Rhône-Alpes • Comité régional olympique et sportif Auvergne et Rhône-Alpes • Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes • Union fédérale des consommateurs « UFC Que Choisir » Auvergne et Rhône-Alpes • Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Auvergne-Rhône-Alpes • Association Rhône-Alpes des consommateurs (ARAC) • Fondation du Patrimoine • Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) • Association Sauve qui peut le court métrage • Association Ardèche Images • EPCC • CITIA • Association Imaginove • Association GRAC (Groupement régional de l'action cinématographique) • ACRIRA (Association des Cinémas de recherche Indépendants de la région alpine) • Association les Ecrans • Association Plein champ • La Cinéfabrique • Associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes • Association des libraires Auvergne et Rhône-Alpes • Association régionale des organismes d'habitation à loyers modérés (A.R.R.A.H.L.M) • Association régionale de la Confédération nationale du logement Auvergne-Rhône-Alpes (CNL) • Union régionale solidaires pour l'habitat (SOLIIHA) • Fédération des entreprises publiques locales (EPL) • Union nationale de la propriété immobilière (U.N.PI) • Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Auvergne-Rhône-Alpes • Aide à toute détresse quart-monde • Union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes • Secours populaire français Rhône-Alpes et Auvergne • Délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes • Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) • Association Filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes • URAPÉI Rhône-Alpes et Auvergne • Direction régionale de l'Association des paralysés de France (APF) Auvergne-Rhône-Alpes • Fondation Perce Neige • Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) Auvergne-Rhône-Alpes • Association nationale des apprentis (ANAF) • Fondation OVE • Handi-Sup Auvergne • Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes • Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) • Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement (FRANE) • Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux (LPO) • Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne • Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes • Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable • Personnalités qualifiées désignées par le Préfet.



ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29

Mail : ceser@auvergnerhonealpes.fr